

J *Plein Jour*

*L'Association Plein Jour
offre un soutien moral à toute personne :
femme, prêtre ou religieuse
qui vit une relation d'amour
interdite par l'Eglise catholique romaine,
et lutte pour l'abrogation
de la règle du célibat ecclésiastique.*

Dominique Venturini
8 rue du Serpolet - 84160 Lourmarin
Courriel : venturinid@wanadoo.fr

<http://plein-jour.eu>

PJ 25

SOMMAIRE



11

18



19

Edito : « Vis maintenant »	1
Je me sens laide – « Lumière de pollen »	2
Chagrin d'amour	3
Lettre à l'homme que j'ai aimé	4
Sœur Roxana... maman	5
Anna et Georges	6
Vœux religieux et droits de l'homme – « Hommages »	7
Tour d'horizon d' Antonio	9
L'amour ou la soutane	11
Son manteau était tout neuf – « Plus là »	13
Confrontation ONU/Vatican – « Qui a le droit ? »	14
Péché d'omission	16
Le mufti, ma femme et moi	17
Fabienne Brugère évincée par l'épiscopat	18
Anna Politpostkaia	19
La rose et le réséda	20
Une présidente de la République Centrafricaine	21
Enfants privés d'identité	22
Enjeux et aléas de la Réforme grégorienne	24
Nous avons lu	26
Courrier des lecteurs	27
PIEM	28

Vis maintenant !

*Il meurt lentement
celui qui ne voyage pas, celui qui ne lit pas,
celui qui n'écoute pas de musique,
celui qui ne sait pas trouver grâce à ses yeux.*

*Il meurt lentement
celui qui détruit son amour-propre,
celui qui ne se laisse jamais aider.*

*Il meurt lentement
celui qui devient esclave de l'habitude
refaisant tous les jours les mêmes chemins,
celui qui ne change jamais de repère,
Ne se risque jamais à changer la couleur
de ses vêtements
Ou qui ne parle jamais à un inconnu.*

*Il meurt lentement
celui qui évite la passion et son tourbillon d'émotions
celles qui redonnent la lumière dans les yeux
et réparent les cœurs blessés.*

*Il meurt lentement
celui qui ne change pas de cap
lorsqu'il est malheureux au travail ou en amour,
celui qui ne prend pas de risques
pour réaliser ses rêves,
celui qui, pas une seule fois dans sa vie,
n'a fui les conseils sensés.*

*Vis maintenant !
Risque-toi aujourd'hui ! Agis tout de suite !
Ne te laisse pas mourir lentement !
Ne te prive pas d'être heureux !*

Pablo Neruda, poète (1904-1973) Prix international de la Paix, Prix Nobel de Littérature



Notre ami nous invite à poser un regard critique sur notre parcours personnel. Pour nous éviter de nous fourvoyer ; il nous signale les voies sans issue. Vous ne trouvez pas grâce à vos yeux ? Alors, déblayez vite ce gros obstacle : le manque d'estime de soi. C'est un poison mortel.

Vous refusez l'aide qu'on vous offre ? Vous n'avez besoin de personne ? Vous vous suffisez ? Attention ! Vous ferez le vide autour de vous.

Vous êtes installés confortablement dans vos habitudes de toujours ? Prenez garde ! La routine vous anesthésie. Elle vous ancre sur place. Impossible d'aller de l'avant !

Vous menez une petite vie bien peinarde ? Vous évitez l'autre sexe et les relations compliquées ?

Seriez-vous assez ratatiné pour vous garder de l'amour ? Cet élan vital irrésistible qui conduit au bonheur ! Ce ne fut pas le cas de Pablo Neruda puisqu'il a connu trois épouses successives avec un amour au superlatif pour la troisième, Mathilde.

« Celui qui ne prend pas de risques » qui prend peur face à un choix audacieux, une situation hors norme, peur du qu'en dira-t-on, peur de ne pouvoir rebondir après un échec... Plutôt que de croupir indéfiniment dans les marécages de la résignation, « Agis aujourd'hui »

Cette injonction, le poète peut se la permettre, il a vécu dangereusement. Des circonstances dramatiques ont jalonné son parcours. Il était Consul en Espagne au moment du putsch de Franco. Il prend parti pour la République espagnole. Il est immédiatement révoqué. Comme membre du parti communiste chilien, il s'oppose à la dictature de Videla. Il échappe de peu à son arrestation et s'exile en Europe.

En 1969, désigné par son parti comme candidat à l'élection présidentielle, il y renonce en faveur d'Allende. En 1973, un coup d'Etat renverse Allende et Pablo Neruda est à nouveau persécuté. Il meurt peu après.

Stimulés par l'itinéraire hors du commun de cet homme qui n'a cessé de se battre pour la liberté, irrigués par la sève nourricière de ce printemps, nous faisons nôtre son appel : « **Vis maintenant** ».

Dominique

JE ME SENS LAIDE

D'abord, j'ai cru que j'étais la plus belle...

Quand nos lèvres se sont touchées pour la première fois, j'étais transportée et comme pour la plupart des amoureux le monde devenait beau.

L'histoire démarre comme une histoire ordinaire, comme chacun peut en vivre, du moins c'est ce que je croyais. Cependant, j'ai compris assez vite que cela ne serait pas ainsi. Passés les rires, l'insouciance du début, derrière son sourire et ses yeux doux, il y avait une ombre que je ne pourrais saisir, quelque chose que je ne pourrais pas comprendre, quelque chose qui me dépassait. Seulement je me suis accrochée... comme à un rêve, trop certainement. J'ai cru que j'étais importante pour lui, j'ai cru que je pourrais être unique. Malheureusement j'avais depuis mon enfance une colère rentrée vis-à-vis de la religion et me voilà donc entraînée dans une relation complètement étrangère à mes valeurs. J'ai, en vain, essayé de comprendre pourquoi j'en étais arrivée là : pour mettre à jour une partie enfouie de moi-même ou un désir caché de vengeance, de gagner une bataille ? Peine perdue, je me suis épuisée à attendre un moment à partager dans un emploi du temps où je n'avais pas ma place, à attendre un mot tendre qui ne me serait jamais destiné, à attendre qu'il puisse parler de moi à ses amis chers. J'en ai passé des heures à me demander qui j'étais, quelle était ma place, des heures à calmer une colère enfouie depuis

mes plus jeunes années. Je lui sais pourtant gré de n'avoir pas voulu me rallier à sa cause mais quand les hommes n'interdiront pas à d'autres d'aimer qui leur plait, à pouvoir avoir des enfants, quand il y aura seulement des hommes et des femmes et non des catholiques et des musulmans, quand tous seront tolérants, quand on apprendra aux enfants à croire en eux et non à un Dieu qui dicte le bien et le mal, alors là je croirai...

Des années à se cacher, des années à se déchirer, à se retrouver, des années à se demander pourquoi lui ? Pourquoi moi ?

Lui si sûr de lui, si indépendant, pourquoi était-il si scrupuleux à suivre des normes, si soucieux de ce que l'on pourrait dire de lui, à avoir peur d'un amour impossible, beau et douloureux à la fois.

Aujourd'hui, il a décidé d'arrêter cette relation et depuis je me sens laide...

Martine



Sans paroles

*Je voudrais te dire
Toutes choses sur moi
Mais je vais me taire
Et te regarder lire
A travers mes pensées
Mes soupirs
Mes paupières baissées
Et mes éclats de rire
Prends tout ton temps
S'il te plaît
Apprends-moi
Marie-Lise Jory*

Lumière du pollen

*Le ciel se brise
comme une brume
bleutée*

*L'air renvoie
une lumière vive
et crue*

*Longuement
s'étirent les feuilles*

*Vertes encore de l'été
Tout est merveilleux
Beau et cruel*

Tu n'es pas là

*Mon rêve a disparu,
disloqué*

*Noyé
dans le pollen glacé
des vagues*

*Palpitante
dans mes veines*

*La nuit vacille
contre une foule
interlope*

*Dispersion
du crépuscule*

*De loin en loin
des sons furtifs*

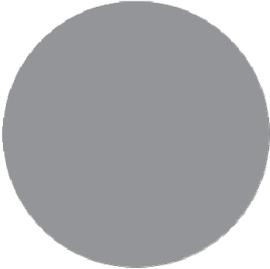
*Irritent
l'obscurité
naissante*

*La chaleur cachée
des pierres
m'enveloppe*

Tu n'es pas là

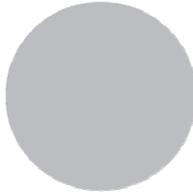
Marie-Lise Jory

CHAGRIN D'AMOUR



Il était une fois,
dans un jardin de curé,
une rose, la préférée du curé, qui perdait ses pétales.
Les attentions du vieux curé, les engrais,
les soins ne faisaient aucun effet :
mais que pouvait-il faire,
que savait-il des chagrins d'amour ?

Cette rose était, en effet,
amoureuse du grand lilas mauve à l'autre bout du jardin.
Mais voilà ! Ce grand lilas mauve n'était pas enclin au grand amour
trop occupé à préserver son indépendance
et préférant conter fleurette aux orchidées,
renoncules ou pivoines
sans jamais s'engager ni promettre.



Il est vrai que cette jeune rose
avait un faible pour les arbustes odorants
et quand les effluves du parfum du beau lilas mauve arrivaient à elle,
ce n'était que ravissement de le sentir si près
et supplice de savoir que ses branches ne la caresseraient jamais.

Impossible de lui exprimer ce qu'elle ressentait ;
il semblait hermétique à toute amitié ou confiance.

Souvent elle se disait qu'elle voulait fuir ce jardin trop étriqué
et malgré ses prières, le vieux curé s'acharnait à lui prodiguer mille soins,
ne la destinant jamais aux bouquets qu'il préparait pour l'autel.

Elle devait donc attendre,
attendre que le temps soigne sa blessure et fasse son œuvre
en espérant qu'un chèvrefeuille lui fasse oublier
son plus grand chagrin d'amour...



Martine

LETTRE

à l'homme que j'ai aimé

C'est bizarre mais j'ai pour la première fois envie et besoin de parler. Je demande juste de rester anonyme. Pas de prénom, pas d'adresse, pas de localisation. Je le fais pour lui mais aussi pour moi. Je garde toujours une sorte de peur au fond de moi.

Je t'ai connu il y a bien longtemps, dans des réunions où en tant que jeune laïque passionnée et engagée je me rendais volontiers. Nous n'avions alors rien échangé. Et puis vint le jour où je t'ai vraiment rencontré sur un quai de gare au petit matin. Rencontre banale qui le fut moins ce jour-là puisque nous fûmes victimes d'un coup de foudre. Nous prenions le même train et, par là même, la même direction pour un bout de temps.

De ce matin-là je n'ai rien oublié, pas même le goût du bonheur. Et pourtant il fut long à se concrétiser ce coup de foudre ! D'approche en recul cela a duré quelques semaines. On se voyait de plus en plus, les sentiments naissaient. Je suis devenue ta « fiancée » comme tu disais. J'ai partagé à mi-temps ton quotidien, tes bonheurs, tes soucis mais aussi tes doutes.

Aujourd'hui j'écris cela avec un brin d'amertume parce qu'à aucun moment il n'a été question de moi. J'étais tout le temps disponible et je vivais ta vie en oubliant la mienne. Bien sûr grâce à toi je me suis épanouie. A la vie, je suis devenue moins

timide, j'ai changé mon look, je me sentais transformée par cet amour, le tout premier pour moi. Tu n'en revenais pas... L'amour fait des choses fantastiques. Mais j'ai oublié de vivre ma propre vie, j'ai mis de côté mon ambition, je suis devenue une pâle copie de toi. J'étais heureuse tout de même, tu étais près de moi, je comptais pour toi.

Toi, tu étais très doué pour rendre la vie légère et gaie. Nous sortions ; je te présentais à mes amis et à ma famille. De ton côté tu m'as toujours caché aux tiens. Aucun statut, aucune reconnaissance. Nous développons

“

L'amour fait des choses fantastiques.

Mais j'ai oublié de vivre ma propre vie, j'ai mis de côté mon ambition, je suis devenue une pâle copie de toi.

des trésors pour rester cachés ; j'avais l'habitude de marcher loin de toi, de me cacher si par malheur nous rencontrions quelqu'un de ta connaissance. Il y a de nombreuses anecdotes où même au bout du monde tu finissais par rencontrer quelqu'un... le monde est petit. On en riait souvent... après.

Les mois passaient. Tu me reprochais parfois mes témoignages tendres. Tu te voulais libre et pourtant, après chaque

bouderie, tu revenais vers moi. Vinrent les difficultés. Tu es très doué pour les non-dits ; tu te planques derrière ton statut de prêtre et moi, je suis arrivée dans ta vie avec mon tempérament jeune et passionné. Je ne t'ai jamais demandé de choisir. Peu à peu je me sentais faiblir. J'ai craqué. Alors que j'avais toujours été là pour toi, tu t'es débiné. Ok pour les bons moments mais pas de dépressive dans ton entourage ! Tu es sorti de ma vie sur ma demande. Vexé sans doute, tu as été odieux, méchant.

J'ai vécu une vraie descente aux enfers. Pas un moment tu n'as tendu la main vers moi. Je sais que je ne suis pas la première, je sais aussi que tu as joué avec moi. Mais je n'arrive pas si facilement à t'en vouloir. J'ai déménagé, changé de job et d'amis. On se croise parfois, tu m'ignores le plus souvent. J'ai adhéré à Plein jour parce qu'enfin je peux parler de mon secret, parler, parler, ne plus se cacher. De tout cela il me reste un goût amer, la sensation d'un immense gâchis.

Je souris de nouveau à la vie ; je ne suis pas veuve ni divorcée, je suis simplement une ex-compagne de prêtre. Je n'ai pas de statut dans cette société ; je ne suis pas censée avoir vécu cette histoire. Je ne suis rien !



SOEUR ROXANA MAMAN !

Sœur Roxana Rodriguez a donné naissance à un petit François, le 15 janvier 2014.

« Je ne peux pas accoucher, je suis une sœur » avait-elle dit aux médecins de l'hôpital St Camille de Rieti, quand elle avait appris qu'elle était sur le point d'accoucher. Ni elle, ni ses consœurs ne s'étaient rendu compte qu'elle était enceinte. « J'ai souffert longtemps d'une cystite et d'une gastrite », avait-elle raconté, surprise. « J'étais soignée par un médecin et je prenais un sac de médicaments. Je voyais mon ventre gonflé et je pensais à une mauvaise digestion. Je n'ai même pas remarqué le retard de mes règles. »

La jeune femme était arrivée aux urgences, se plaignant de fortes douleurs dont elle ne comprenait pas la cause. Mais à peine avait-elle été examinée par les médecins, qu'ils avaient constaté, stupéfaits... qu'elle était enceinte!

Elle vivait en Italie depuis dix longues années. Le temps nécessaire après le noviciat et les vœux temporaires, pour se préparer à vivre dans la chasteté et l'obéissance. Elle a prononcé ses vœux définitifs le 26 septembre 2012.

Cette religieuse de 32 ans est devenue une star. Tout le monde la connaît, elle et son bébé. Cet événement a suscité la stupeur. "Je ne savais pas que j'étais enceinte", a-t-elle dit. Une clameur énorme s'est propagée jusqu'en Amérique latine, comme un roman devenu réalité. A tel

point que plusieurs télévisions d'outre océan se sont positionnées autour de l'hôpital, tandis qu'elle se cachait à l'intérieur, protégée par les infirmières. « Je ne comprends pas pourquoi tout ce scandale ! » s'est-elle exclamée. Pour échapper aux photographes, elle s'est engouffrée dans une voiture avec un homme au volant. A l'intérieur, même si on ne l'a pas vu transporter, il y avait le petit François.

Beau, joufflu, en bonne santé. Il serait prévu que pendant quelques mois elle vivrait dans une maison familiale qui accueille les jeunes mamans en situation de détresse.

La jeune religieuse salvadorienne reste troublée par tout le bruit qui entoure son histoire. Elle a d'abord affirmé : « Il vaut mieux une maman heureuse qu'une sœur malheureuse. Tout ce vacarme m'a accablée. Même dans mon pays, tout le monde connaît mon histoire. Je suis très étonnée par tout ce tapage. » Ce dont elle est sûre, c'est qu'elle veut rester maman. « Maintenant je me sens plus mère que sœur. » Elle est aux anges avec son bébé qu'elle a fait baptiser au nom de François en l'honneur du pape. D'après ses proches, elle ne se sent pas coupable. « C'est une maman forte ! »

Dans les pages du "Corriere della sera", Roxane a écrit « Je remercie tous ceux qui m'ont fait de multiples cadeaux, étant donné que je ne m'étais nullement préparée à cet événement.

Ils ont même fait une collecte en prévision de ma sortie du couvent. Là, je n'aurai plus les moyens de vivre. »

Les témoins les plus malicieux ont identifié la Maison familiale où elle s'est cachée. Un indice a été donné par la plaque d'immatriculation de la voiture dans laquelle Roxane est montée. Elle provenait de Marino, Casarelli Romani. C'est là que se trouve la Maison mère des Petits Disciples de Jésus, dont fait partie la religieuse. Cela signifierait que cette congrégation aurait l'intention de suivre le futur parcours de Roxana et de François.

Le père de l'enfant serait un amour de jeunesse du même âge que la petite sœur. Au printemps elle était retournée au pays natal pour renouveler son passeport. Elle aurait cédé à la tentation !

Extrait d'un journal italien

Ce fait-divers nous interroge. Seraient-ce les dix années de formation de la religieuse qui ont fait d'elle une ingénue complètement étrangère à son corps ? Inconsciente de sa responsabilité vis-à-vis du petit être qu'elle lançait dans la vie ? Une telle immaturité ne se retrouve-t-elle pas chez les prêtres et religieux contraints par la règle à vivre dans une bulle ? Par chance pour Roxana, son élan vital a fait sauter les gonds de l'interdit. Grâce à son enfant, elle a atterri dans la vie réelle.

Dominique



ANNA & GEORGES

Ce dimanche, à la sortie de la messe, Georges éprouve un déchirement intérieur. Il reçoit en plein cœur les ambiguïtés de sa vie de prêtre.

Au début de l'office, il a convié les fidèles à reconnaître leurs imperfections, à demander le pardon des fautes. Il a senti qu'il était concerné lui aussi, et plus que les autres. Il a rompu le pacte : il aime Anne. Il la rencontre souvent dans l'ombre et le silence, dans le fond des forêts. Ensemble, ils ont eu une fille... Anne s'est éloignée. Il est resté au cœur de sa mission... heureux et torturé.

Aujourd'hui, dans le beau soleil sur la place, les fidèles lui font fête et le félicitent pour sa limpide homélie. On l'invite à manger. Il refuse. Il doit partir, il a à faire. Oui, c'est aujourd'hui qu'il doit revoir Anne. Non pas dans les bois, mais chez un copain. Stimulé par Jacques Brel : « Il faut bien que le corps exulte ».

Anne, Georges et la petite Léa, il va bientôt falloir sortir au plein jour, briser des silences, élargir des barrières, ou bien les faire sauter. Ils ont connu les arbres, ces protecteurs qui donnaient une sécurité et qui étaient la vie. Ils avaient besoin du vivant et d'un monde habitable. Se tourner toujours vers un ciel spirituel, idéal, cela n'a duré qu'un temps. Maintenant, grâce aux arbres, ils vont relier terre et ciel, sol fécond et nuages. Ils savaient que tout n'est pas enchanteur dans les arbres, que les bonheurs voisinent avec les

inquiétudes, que la foudre peut incendier les éclaircies. Ils ont admiré les couleurs, les trouées vers le bleu, le soleil des orées. Ils ont pris des sentiers, sachant qu'ils étaient destinés à sortir de l'ombre. Ils arriveront sur la place au centre de leur bourgade et proclameront : « Nous n'allons pas nous séparer comme nous le conseillent les autorités. Ni même nous exiler. »

« Vous êtes à contre courant » leur dit-on. Georges le sent bien. On lui a tellement parlé de faute, de péché, qu'il lui est difficile de sortir de l'ornière. Il se sent coupable. Elle aussi. Non seulement d'être ensemble, mais encore d'avoir rompu un engagement. Ils commencent un long travail de réflexion. Aucune institution n'a le droit de demander qu'on s'engage pour l'éternité ». L'expression peut enchanter dans l'idéal. Elle ne résiste pas à la réalité. Eux deux, oui, ils se sentent engagés et c'est sur les chemins de leur quotidien partagé, dans le « plein jour ». Le combat libérateur commence. Il faut répondre aux questions, supporter des regards et trouver une nouvelle place dans la vie. Comme il aurait été simple de se cacher, de se faire oublier !

Eh bien, non ! Ils vont se permettre de vivre en vérité. D'être discrets, sans doute, mais authentiques. « C'est ma femme ! C'est mon homme ! » Et ce possessif qu'ils emploieront ne sera pas signe de possession. Il dira l'ouverture aux autres à partir du socle d'unité.

Et Léa grandira en quittant son statut « d'enfant du silence ». Elle témoignera d'une enfance et d'une jeunesse de rires, de jardins et de tendresse.

C'est pas donné, c'est conquis !

Joseph



Sables mouvants

*Démons et merveilles
Vents et marées
Au loin déjà la mer s'est retirée*

*Et toi
Comme une algue doucement
caressée par le vent
Dans les sables du lit
tu remues en rêvant
Démons et merveilles
Vents et marées
Au loin déjà la mer s'est retirée*

*Mais dans tes yeux entr'ouverts
Deux petites vagues
sont restées
Démons et merveilles
Vents et marées
Deux petites vagues
pour me noyer.*

Jacques Prévert



VOËUX RELIGIEUX ET DROITS DE L'HOMME

La mise au point de Gérard

Gérard, un de nos amis prêtres mariés, a éprouvé le besoin de s'expliquer avec un prêtre qui a été à l'origine de son entrée au séminaire. Il m'a autorisée à publier cette lettre adressée à celui qui fut le jeune vicaire de son village et qui l'a « recruté » alors qu'il était adolescent. Il lui reproche l'emprise psychologique qu'il a pratiquée sur lui et plusieurs autres jeunes de la paroisse. C'est une pratique courante dans toutes les religions. Mais si les engagements imposés par l'église catholique romaine semblent aller de soi du point de vue de l'institution, il serait plus juste de les passer au crible des droits de l'homme et des lois de la République.

Le 25 janvier 2014
à Monsieur Pierre IELS
25210 MAICHE

Cher Monsieur,

On me dit que je peux encore vous écrire malgré votre grand âge. Dans ma jeunesse, du fait de votre nomination dans mon village, j'ai été plus de dix ans séminariste puis religieux « Fils de la Charité ». Peut-être vous souvenez-vous encore un peu de moi ? (que vous n'avez jamais invité à vous tutoyer ! ?). Ci-joint quelques renseignements me concernant (adresse,

famille, etc) qui pourraient éventuellement vous rassurer sur mon sort : je vais très, très bien.

Mais plus je vieilliss, plus j'enrage à l'idée que le vicaire de ma paroisse (tel un agent recruteur de sinistre mémoire), le séminaire, puis « les Fils », profitant de l'enthousiasme naturel de ma jeunesse, ont osé « voler ma vie ». Par une manipulation et un conditionnement sournois et permanents, aboutissant à une emprise psychologique totale, vous m'avez tous amené, en fin de parcours, à prononcer « librement et dans la joie » des vœux définitifs de chasteté, de pauvreté et d'obéissance.

Issu comme vous le savez d'un milieu très populaire (père OS) et ayant moi-même travaillé deux ans en usine, j'ai été, dès mon adolescence, très attiré par ce que vous me disiez alors être le « cœur » de l'église et son projet pour « sauver l'humanité » : un christ « libérateur », une communauté universelle et fraternelle, le souci des plus pauvres, le don de soi pour les autres...

C'était merveilleux. Comment ne pas y croire à 18 ans ?

Mais vous m'avez trompé. Car, avec le temps, j'ai peu à peu découvert que ce beau programme n'était en réalité qu'une vitrine, une présentation fallacieuse et mensongère de l'église catholique à l'usage des braves

gens pleins de bonne volonté mais souvent un peu naïfs et trop crédules, comme je l'étais alors moi-même.

Loin d'être pauvre et désintéressée, cette église catholique et romaine m'apparaît aujourd'hui n'être en fait qu'une immense organisation réactionnaire et fascisante, ennemie jurée de la laïcité et de la démocratie républicaine, toujours engagée « du côté du manche », au service de la finance, des oligarchies et des dictatures (Franco, Pétain, Pinochet...) aux dogmes délirants et aux pratiques souvent détestables. Et que dire du mépris qu'elle porte aux femmes depuis des siècles et qui devient de plus en plus intolérable.

Personne n'est autorisé à s'emparer de la liberté de quiconque pour la mettre, 24 heures sur 24, au service d'une telle mafia au mépris de tous les droits de l'homme. Car tous les hommes (mais aussi les femmes !) sont « libres et égaux en droit. » Tous ont le droit de posséder des biens. « Tous, à partir de l'âge nubile, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille » (art 16 de la Déclaration Universelle de 1948). Cette mise en servitude des prêtres et des religieux(ses) devrait être interdite par la loi et sévèrement réprimée.

Heureusement pour moi – et je m'en félicite tous les jours – les « Fils », à la suite d'un coup de foudre et d'une relation amoureuse un peu tumultueuse, m'ont « viré » dès la fin de ma deuxième année de ministère. Ce qui m'a donné le temps de renaître peu à peu à la vie et à la liberté. Mais aussi de travailler comme tout le monde (en ce temps-là !) et de préparer ma retraite (Sécurité sociale et complémentaire) sur plusieurs décennies, sans attendre les versements « charitables » de la CAVIMAC, régime particulier dominé par l'épiscopat catholique et les supérieurs majeurs des ordres religieux (sans que les ayants droits y soient représentés !!!) et qui laisse des centaines d'anciens prêtres et de religieux(es) dans la misère.

Encore tous mes bons vœux pour cette nouvelle année.

Meilleures salutations

Gérard Zaugg



HOMMAGES

Je voudrais rendre hommage à ceux qui m'ont fait vivre
En rallumant l'espoir un jour à l'horizon
Leur dédier à chacun mon âme comme un livre
Et leur offrir à tous un verre à ma façon.

Celui qui m'a ouvert le plus grand de ses vins
Pour noyer ma peine
Celui qui m'a cité les philosophes indiens
Dont l'âme était sereine

Celui qui sans jamais prononcer le nom de Dieu
M'a fait croire en les hommes
Les deux qui m'ont appris à vivre plus heureux
Par l'amour que l'on donne.

Celle qui m'a dit un jour que son amour pour moi
Serait toujours le même
Toi qui redessinais les lignes de ma main
Pour y glisser la tienne.

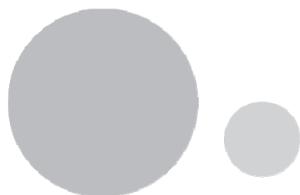
Celui qui m'enseignait dans ma propre musique
A trouver l'harmonie
Celle qui m'a porté par delà mes blessures
Au sommet de ma vie

Celui qui m'a fait croire au plus fou de mes rêves
En y rêvant aussi
Ont éclairé ma route en apaisant mes doutes
Et m'ont rendu la vie

Et si j'ai pu franchir les murs de mon silence
C'est grâce à tous les gens qui m'ont ouvert le cœur
Et fait la courte échelle au sortir de l'enfance
Pour m'aider à grandir en force et en bonheur

Et c'est en remontant les douloureux méandres
En revoyant parfois le chemin parcouru
Que j'ai pu mesurer ce qu'il reste à apprendre
Effacer les tristesses et tout le temps perdu

Yves Duteil



TOUR D'HORIZON D'ANTONIO

Les prêtres mariés, ce n'est plus un problème pour l'avenir... C'est une réalité qui existe déjà. On en a une vaste expérience. Elle est présente dans tous les diocèses à travers le monde. C'est celle des prêtres qui ont quitté leur ministère parce qu'ils ont choisi de se marier. Des études sociologiques sur ce sujet rassemblent non seulement des statistiques mais surtout des histoires pleines de vigueur. J'aimerais partager ces quelques réflexions en m'appuyant sur ma propre expérience. J'ai été prêtre catholique en exercice pendant 34 ans, homme marié et père de famille pendant 20 ans.

Le prêtre marié clandestin ne quitte pas son ministère, bien qu'il vive une réelle expérience de couple, quelquefois même avec des enfants. Il est accepté publiquement comme s'il avait contracté un mariage. La situation est connue, mais la tolérance de l'évêque et la compréhension de la communauté lui permettent de continuer son ministère tandis que la femme avec laquelle il habite est présentée comme une parente. Il semble que cette catégorie de prêtre marié se développe, évitant ainsi le départ de ceux qui sont nécessaires aux communautés. La vie conjugale et la paternité rendent souvent le prêtre plus compréhensif et plus rassembleur dans son ministère. Cependant, je crois que le véritable amour exige d'être connu des responsables et des membres de la communauté. Être obligé de se cacher est une cruelle violence. C'est particulièrement injuste pour l'épouse qui, volontairement, a tout donné

à son bien-aimé et n'est pas reconnue ni prise en compte dans le travail et la vie sociale du prêtre.

Le prêtre marié dont la vie familiale est publique, qui n'a pas demandé sa réduction à l'état laïc, mais il continue son ministère. Habituellement c'est parce que la communauté dont il est chargé, le protège contre la tentative de l'évêque de le remplacer. Les paroissiens lui font entièrement confiance. Son statut d'homme marié est parfaitement accepté et apprécié de façon positive. Dans ce cas l'amour n'est pas secret et la présence de la femme reconnue. Il est possible de justifier la violation d'une règle canonique en raison de la fidélité à la communauté chrétienne à laquelle il se sent voué. Mais il faut continuellement se demander pourquoi il agit officiellement comme ministre d'une institution dont il a récusé les règles. Je ne pense pas que ce soit psychologiquement ou spirituellement équilibré.

La situation que je voudrais approfondir est celle du prêtre qui, à un moment de son existence, s'est totalement ouvert à l'amour conjugal et à la paternité. Il le déclare publiquement dans son église, et en assume les conséquences. Cela suppose qu'il devient laïc et qu'il perd toute implication cléricale liée à son ministère. Cela englobe aussi la perte d'un poste d'enseignant dans les écoles religieuses. Ce prêtre ne considère pas comme une punition le fait de se positionner comme laïc dans l'Église. Pour lui, c'est plutôt un choix et une libération,

en dépit des nombreux sacrifices que cela impose. Voilà le type de prêtre marié auquel je vais me référer dans la réflexion qui suit.

Le choix de l'état laïc par un prêtre catholique devrait être complètement libre et mûrement réfléchi. Pour quelqu'un qui a été marqué par son ministère pendant 10, 20, 30 ou même 40 ans, c'est important. Une telle décision ne peut être prise sous la pression des événements ou des proches, ni dans un état de dépression ou une période de crise. Ce prêtre doit avoir des connaissances de base suffisantes pour analyser la complexité de ce changement à un moment donné de sa vie. Il devrait prendre en considération son bien personnel (y compris ses sentiments et ses doutes intérieurs) ainsi que le bien spirituel de ceux qui dépendent de lui. Discerner le meilleur chemin à suivre devrait se faire seul. Mais je recommande de ne pas en discuter avec l'évêque ou des amis prêtres jusqu'à ce que la décision personnelle ait été prise. Être totalement honnête avec soi-même. Si l'idée de changer de statut a surgi lors de la rencontre avec une femme avec la perspective d'un nouveau projet, ne pas essayer d'évoquer d'autres motifs. Tomber amoureux n'est pas une faiblesse, mais un moment de lumière et de créativité. La femme ne doit pas être envisagée comme tentatrice mais comme une partenaire de vie. Communiquer sa décision à son supérieur, à ses amis proches et à la communauté se fait souvent de façon naturelle. Heureusement il est passé le temps où

ces situations difficiles conduisaient à une stigmatisation et souvent à un exil au loin. Il convient dès le début de ne pas laisser les jugements négatifs blesser sa conscience et l'estime de soi. Je pense qu'au moment de la rupture, compte tenu de toute l'énergie que réclame cette décision vitale, il convient de se retirer un peu du public pour assurer les bases de la vie future : la famille et le travail avant tout. Il est important que les liens avec la communauté soient conservés de manière à ne pas se sentir exclus. Beaucoup de mes collègues ont trouvé une nouvelle dimension à être un chrétien membre d'une communauté dans une nouvelle perspective. Un parmi les autres, il participe à l'Eucharistie sans présider.

La plupart de ceux qui ont traversé cette épreuve s'accordent à dire qu'ils ont mûri en adultes. Ils savent ce que c'est de travailler comme tout le monde, de nourrir une famille et d'être responsables de personnes précises qui ont des besoins précis. La vie devient plus réelle. Le prêtre marié découvre que sa vie cléricale se situait dans un cadre irréel de privilégié. Théoriquement, il était privé d'une famille pour mieux servir les autres. En réalité, c'était un célibataire capricieux. Autrefois, il paraissait être très occupé. Maintenant il a appris qu'on peut en faire bien plus que lui. Beaucoup l'appelaient père, mais il n'était réellement le père de personne.

Le prêtre marié change fondamentalement d'idée sur les femmes et la sexualité. Il peut y avoir des prêtres qui vivent leur célibat intégralement et dans la paix. Très souvent le prêtre marié se rappelle qu'un contact occasionnel avec une femme éveillait en lui un désir sexuel,

tentation qu'il fallait contrôler et rendait difficile une attitude normale. Maintenant que sa vie est centrée sur une femme, il est à l'aise avec les autres et les traite comme des collègues ou des amies. De plus, le prêtre marié remarque que l'attirance inavouée qu'il exerçait sur les femmes, spécialement les célibataires, les femmes mariées déçues, a soudain disparu. Il cesse d'être convoité par beaucoup de femmes parce que, de notoriété publique, sa vie appartient à une seule. Je puis assurer que le célibat provoque habituellement des obsessions sexuelles actives et passives. Chacun s'en débrouille comme il peut à travers des rêves, des compensations, de la sublimation et de la répression. Tout cela est très humain et compréhensible. Le prêtre marié apprend pour la première fois ce qui est tout à fait normal entre un homme et une femme. Il réalise avec regret combien d'énergie spirituelle il a dû déployer pendant tant d'années pour maîtriser le problème insoluble du sexe et des femmes.

Pendant son adolescence et sa jeunesse il n'a pas été préparé à une saine relation de couple, bien au contraire. Cependant, il atteint habituellement l'essentiel de l'amour conjugal : un don de vie mutuel, physique et spirituel. Éprouver réellement cet amour illimité dans lequel son corps et son esprit vibrent totalement à l'unisson, est une expérience unique pour son épanouissement personnel. La spiritualité chrétienne que nous avons connue faisait du charnel l'ennemi du spirituel et du désir sexuel, une passion désordonnée. Paul et surtout Augustin en sont beaucoup responsables. On a fait beaucoup de discours sur l'amour sans prendre en compte que l'amour principal a

été et sera toujours l'amour conjugal dans lequel Eros et Agape peuvent s'unir. A partir de cette expérience de base, la personne s'ouvre tout naturellement à l'amour et au respect de l'autre.

Mais si le prêtre marié a eu la chance de devenir père, cette expérience transforme en profondeur la structure de sa personnalité plus encore que l'amour conjugal. Cette paternité réelle, à laquelle il ne s'attendait pas, change son statut. Si cette expérience transforme même la vie des plus jeunes, c'est d'autant plus vrai pour ceux à qui cela arrive à l'âge mûr. Ce long processus continue, heure après heure, jour après jour, dans l'intimité et le don total de soi à l'enfant qui fait de vous un père depuis le moment de la conception. C'est la grande surprise pour la plupart des prêtres mariés. Ce fils engendré est totalement dépendant des parents. Mais il n'est pas pour les parents. Devenir père, le destinataire d'un cadeau inattendu, donne un sens à toute votre vie. Votre responsabilité augmente sans avoir besoin d'autre raison. Il est absurde qu'une institution comme l'Eglise universelle prive ses cadres de cette expérience au nom d'un principe.

Finalement, la spiritualité d'un prêtre marié tend à s'approfondir et à devenir plus réaliste. Beaucoup, dès le début ou plus tard, ont continué à chercher le Dieu de Jésus dans leurs nouvelles vies. Dans ce cas le prêtre marié réalise que sa foi se décante et se fortifie. Il rejette les croyances et les pratiques auxquelles il ne croit plus. Mais reste incrusté en lui un sentiment profond d'adoration pour le mystère au cœur de sa vie et de celle des autres.

Antonio Duato – prêtre marié



L'AMOUR ou la SOUTANE

Interview réalisée le 14 février pour « Le Monde »

La règle du célibat ecclésiastique impose aux prêtres catholiques romains la chasteté pendant toute leur existence. Pourtant, ces hommes de foi ne sont pas à l'abri d'une rencontre amoureuse qui les oblige parfois à vivre dans le mensonge pour ne pas risquer de perdre leur ministère.

« *La relation amoureuse que j'entretiens dynamise ma façon d'être prêtre et me rend plus attentif aux autres. J'ai enfin pris conscience de la signification du mot "amour" »*, confie le père Gabriel (son nom a été changé à sa demande). Depuis plus de quinze ans, ce prêtre catholique vit une relation secrète avec sa compagne. Dans sa paroisse de l'est de la France, il célèbre la messe et prie chaque jour mais n'implore ni pardon, ni miséricorde. « *J'ai culpabilisé, par le passé, car je vivais cette relation clandestinement mais j'ai compris qu'aimer en vérité ne pouvait être un péché »*, affirme-t-il. Pourtant, le père Gabriel hésite encore à officialiser son histoire. « *Je ne veux pas courir le risque de perdre le ministère que j'aime »*, déclare cet homme d'une cinquantaine d'années. Son évêque, au courant de sa relation, lui a conseillé de « *ne pas faire de vagues »*. « *Dans un contexte de pénurie, il n'a pas envie de perdre ses prêtres...* », admet Gabriel.

En France, le nombre de prêtres ne cesse de baisser : ils sont actuellement près de 14.000 hommes de foi dont la moyenne

d'âge est de 70 ans. Pour environ cent ordinations, quinze à vingt prêtres décident de quitter le ministère, chaque année. Ils seraient aujourd'hui quelques centaines de prêtres en France à vivre une romance, tous tiraillés entre leur engagement vis-à-vis de l'Eglise et leur amour pour une personne singulière. Si, dans les Eglises orientales, les prêtres peuvent être mariés, à l'instar des maronites au Liban, seuls les diacres permanents – et quelques prêtres anglicans convertis au catholicisme – sont autorisés à avoir une vie conjugale dans l'Eglise catholique romaine.

Face à cette "discipline" ecclésiastique du célibat, certains prêtres gardent le silence sur leur relation avec une compagne ou un compagnon. « *De son vivant, mon ami n'a jamais souhaité quitter le sacerdoce, regrette Dominique Venturini, 89 ans. Il considérait qu'il avait pris un engagement vis-à-vis du Christ qu'il ne pouvait trahir.* » Amante d'un prêtre pendant quarante ans, Dominique Venturini a vécu cette relation dans la clandestinité pendant toute sa vie. « *Nous passions nos vacances à l'étranger de peur de rencontrer quelqu'un que nous connaissions... c'était une traque très difficile à vivre »*, confie l'octogénaire. Aujourd'hui "veuve", Mme Venturini a décidé d'épauler les compagnes de prêtres par le biais de l'association Plein jour, créée en 1990 à Paris, dont elle est la présidente. Chaque mois, elle reçoit des dizaines de témoignages, parfois anonymes,

par téléphone ou par courriel. D'après elle, ces amours interdites, bien que non mesurables par des statistiques officielles, sont très fréquentes et plongent les hommes de foi et leurs compagnes dans une souffrance absolue.

LA PEUR DE DESCENDRE DU PIEDESTAL

« *Les femmes n'osent pas révéler leur histoire, de crainte que certains fouillent dans leur vie et découvrent l'identité du prêtre avec qui elles entretiennent une relation, explique-t-elle. Elles se sentent seules et ont le sentiment que leur amant souffre moins qu'elles puisqu'il est entouré de ses paroissiens et vit de sa passion pour Dieu.* » Pourtant, les tourments sont partagés. Jean Combe, ancien prêtre et vice-président de l'association Plein jour, est une oreille attentive pour les prêtres qui vivent ces amours contrariées. « *Certains ont peur du regard des autres. Ils se demandent ce que les gens vont penser d'eux* », affirme-t-il. Difficile en effet de faire table rase des années de sacerdoce où les paroissiens demandent conseil au prêtre et le mettent sur un piédestal. Difficile également de quitter le ministère pour un homme qui a décidé de consacrer sa vie à Dieu. D'où ce dilemme qu'ils ne peuvent résoudre : choisir l'amour ou la soutane.

CERTAINS EVEQUES FERMENT LES YEUX

« *Je comprends les jeunes qui embrassent une cause avec*

enthousiasme et veulent se donner tout entier à Dieu mais, à quarante ans, certains réalisent qu'ils ont une sexualité et sont en porte-à-faux », relativise Dominique Venturini. « Lorsque les prêtres font la découverte personnelle et intérieure de l'amour, ça les bouleverse », ajoute Jean Combe. Benoit Magne-Pingeon, 48 ans, en a fait l'expérience. Après avoir noué une profonde amitié avec Annick, il se surprend à vouloir la voir plus fréquemment. « J'étais incapable de nommer ce que je ressentais mais je savais que ce n'était pas compatible avec mon ministère », affirme-t-il. Annick, son épouse depuis deux ans, se souvient que Benoit ne souhaitait pas quitter la prêtrise.



« Mais des rumeurs sur notre relation sont arrivées aux oreilles de l'évêque », explique cette enseignante de 53 ans. L'évêque décide alors de fermer les yeux mais impose au père Benoit de quitter sa paroisse de Combs-la-Ville en banlieue parisienne. « Certains évêques acceptent que le prêtre maintienne sa relation et son ministère tant qu'il est discret », assure Jean Combe. D'autres se conforment à la stricte règle établie par le Vatican.

Lorsque l'évêque de sa seconde paroisse a alerté la curie romaine, Benoit Magne-Pingeon, « chassé de son ministère », a dû mettre un terme à sa vie de prêtre, sans préavis. « L'évêque s'est chargé de donner sa version des faits lors de la messe suivante. Je n'ai pas pu dire au revoir à mes paroissiens », regrette-t-il.

D'après le prêtre « défroqué », ces derniers ont plutôt bien réagi à ce changement de situation. « J'ai reçu des messages de soutien. Ils étaient surpris et tristes de perdre leur curé mais étaient très heureux pour moi » assure-t-il. Il n'a toutefois plus de nouvelles de certains d'entre eux qui gardent le silence depuis son mariage. « Ils ont encore besoin de temps », veut croire Benoit Magne-Pingeon, optimiste.

LA PEUR DE L'APRÈS

Lui n'a pas eu beaucoup de temps avant de devoir se construire une nouvelle vie. Une fois libéré de sa culpabilité, Benoit Magne-Pingeon a pu vivre son amour en toute liberté mais ce changement radical, de la prêtrise à la vie de profane, n'a pas été facile. « Chercher du travail est un défi pour tout le monde... Mais lorsqu'on a plus de 40 ans, sans diplôme et sans expérience, c'est très compliqué », assure-t-il. A 48 ans, il s'estime toutefois chanceux : il enseigne désormais au lycée, après avoir obtenu son CAPES de lettres une année seulement après son départ de la paroisse.

Le père Gabriel, lui, hésite. « La raison pour laquelle ma décision n'est pas encore prise est avant tout financière et professionnelle, confie-t-il. J'ai surtout peur de

l'après, de la transition... » Quand un homme a pu compter toute sa vie sur l'aide de l'Eglise et des paroissiens, il n'est pas évident de devoir se construire sans leur appui. « Le ministère est confortable : les prêtres ont leur salaire, leur maison, le chauffage. Ils sont pieds et poings liés à l'Eglise », résume Jean Combe. Pendant toute la durée du sacerdoce, les évêques cotisent pour les hommes de foi qui ne sont toutefois pas considérés comme des "salariés". Pour les prêtres "retraités" du ministère, la caisse d'assurance vieillesse invalidité et maladie des cultes (CAVIMAC) paie une retraite au prorata du temps qu'ils ont passé dans leur paroisse. « J'en connais beaucoup qui refusent de recevoir cette pension qui est tellement dérisoire qu'ils la considèrent comme une aumône », explique Jean Combe.

« La vérité rend libre », assurait saint Jean dans l'Evangile. Face aux difficultés, le secret bien gardé semble pourtant être la solution de facilité pour ces prêtres qui craignent de perdre leur ministère. « En taisant ma relation, j'alimente l'hypocrisie de l'Eglise et consolide ma propre prison », reconnaît le père Gabriel, avec regret. Pour lui, la modernité du pape François, sur la forme, n'annonce pas un changement de fond sur la question du célibat. Aussi, au bout de presque vingt ans de silence, le père Gabriel prétend qu'il est déterminé à "bientôt" raccrocher sa soutane. À contrecœur.

Emeline Wuilbercq
(Monde Académie)



SON MANTEAU ETAIT TOUT NEUF

« En chemin, Jésus rencontre le tout-venant. Des femmes et des hommes surgissent devant lui. Il ne les connaît pas et ne les reverra sans doute plus. Il ne cherche pas à en faire des disciples. L'homme de Nazareth les rend à eux-mêmes, à leur liberté, à leur vérité. Il les aide à accéder à leur humanité. Par son attitude, son regard, sa parole, il reconnaît leur dignité.

La seule attitude qui puisse libérer quelqu'un, c'est de reconnaître sa dignité. »

En quelques mots, notre Ami Jacques Gaillot nous dévoile le secret de sa vie. Jésus de Nazareth est sa référence essentielle. Une sève vivifiante sans cesse renouvelée. Quelle que soit la personne qu'il rencontre, il porte sur elle un regard bienveillant, respectueux de son originalité.

Témoin cette anecdote extraite de ses « Carnets de route » (1995-2005)

« Françoise est morte subitement. Son corps a été transporté à l'Institut médico-légal. Elle n'avait pas quarante ans. SDF, longtemps femme battue, elle avait rencontré Jean-Claude qui la respectait et prenait soin d'elle. Tous deux étaient des gens de la

ruie, vivaient dans la précarité, fréquentaient les Restos du cœur.

Ils ne pouvaient pas se parler sans crier, se disputaient tout le temps mais s'adoraient et n'arrivaient pas à se passer l'un de l'autre. Jean-Claude tient à ce que je vienne faire une bénédiction. Toute affaire cessante, je quitte l'association avec deux militants qui connaissaient le couple. Françoise est revêtue d'un manteau. Son visage reflète la paix. Je passe mon bras sur l'épaule de Jean-Claude qui sanglote. « C'est moi qui venais de lui offrir son manteau », me dit-il.

Je prie Dieu à haute voix, fais la bénédiction avant que le cercueil ne se referme. Puis c'est le long trajet qui nous mène au cimetière situé en banlieue. A l'endroit réservé aux personnes qui n'ont pas de tombe, trois femmes des Restos du cœur se tiennent là, avec des fleurs à la main.

Au moment où je dis le dernier adieu, Jean-Claude prend la parole avec émotion « Ma Françoise, je t'aime de tout mon cœur. Ma chérie, tu es tout pour moi. Je reviendrai te voir. Je te paierai une belle tombe. Je t'embrasse ». Au café du coin, nous prenons un verre. Jean-Claude me dit « C'était bien ce que j'ai dit tout à l'heure à Françoise ? »

PLUS LÀ

Frédéric Lerner

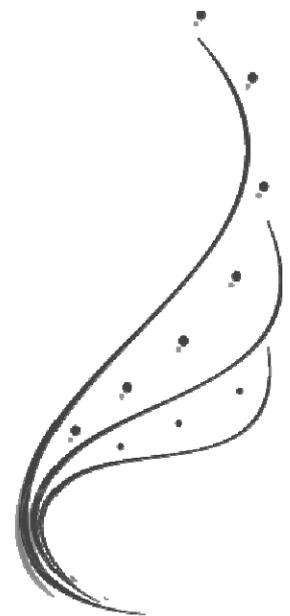
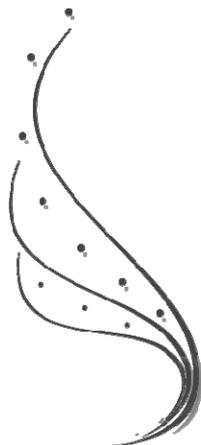
*Vivre à côté de l'autre
Et partager sa vie
Aimer tout ce qu'il est
Son odeur ses gestes aussi*

*Avancer côte à côte
Et s'arrêter ici
Au milieu des regrets
Et de tout c'qu'on s'est dit*

*Le souvenir de l'autre
Est tellement précis
On l'entend on le frôle
On caresse son ombre la nuit*

*Le temps pousse à la faute
Et on en paie le prix
Avoir le premier rôle
Et plus rien aujourd'hui*

*On est si peu de chose
Quand l'autre s'en va
Quand le manque s'impose
Quand on n'a plus le choix
On apprend tant de choses
Quand l'autre n'est plus là
Plus là*



CONFRONTATION ONU / SAINT-SIEGE

Le Vatican a dû, pour la première fois, donner des explications devant l'ONU sur son implication dans le scandale des crimes de pédophilie commis par des membres du clergé dans différentes régions du monde.

Les experts du Comité qui ont rédigé les conclusions après l'examen du rapport du Saint-siège sur le respect de la Convention relative aux droits de l'enfant, se sont dits gravement préoccupés par le fait que le Vatican n'a pas reconnu l'ampleur des crimes commis, et n'a pas pris les mesures nécessaires pour traiter les cas d'abus sexuels et pour protéger les enfants. Par ailleurs, il a adopté des politiques et des pratiques qui ont conduit à la poursuite des abus sexuels sur des dizaines de milliers d'enfants et à l'impunité des auteurs.

L'ONU a aussi exhorté le Saint-Siège à évaluer le nombre d'enfants nés de prêtres catholiques, à découvrir leur identité. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour que les enfants connaissent leurs pères et qu'ils soient élevés par eux. Il est souhaitable que la hiérarchie mette un terme à la pratique des « accords de confidentialité » dans le cadre du soutien financier pour les mères. Le Comité recommande également que le Vatican retire de sa législation l'expression discriminatoire « enfants illégitimes » pour les enfants nés hors mariage. Les

experts insistent pour que l'autorité romaine revoie sa position sur l'avortement lorsque la vie et la santé des femmes enceintes sont en danger.

Sara Oviedo, vice-présidente du Comité de la Convention sur les droits de l'Enfant à l'ONU devant lequel le Vatican a comparu le 16 janvier 2014, a été interviewée par le journal « El País » : « Il y a eu une première avancée. C'est la reconnaissance de ce problème à l'échelle mondiale. Jusqu'à ce jour, aucune instance – comme l'ONU dans le cas présent – ne l'avait dénoncé comme un problème important et réel, devant être traité. Une autre chose, c'est la reconnaissance de la douleur des victimes qui ont vécu avec un sentiment de culpabilité et l'impression de ne pas être écoutées. Nous avons demandé aux représentants du Vatican de présenter des informations qu'ils ne nous ont jamais données, qu'ils rendent compte des actions qu'ils mènent actuellement et qu'ils livrent les prêtres criminels devant les tribunaux civils.

La comparution a été une sorte de farce. Ils ont commencé par reconnaître qu'il y avait effectivement des pédophiles dans le clergé, que c'était une grande honte pour eux et qu'ils étaient en train de prendre des mesures pour remédier à ce problème. La discussion est devenue un long dialogue de sourds. Nous avons insisté sur le fait que nous

voulions avoir connaissance de cas concrets et nous leur avons expliqué les mesures qu'il fallait prendre. Ils répondaient qu'effectivement il fallait faire quelque chose, mais ils n'ont apporté aucun fait concret. Ils ne nous ont transmis aucune liste de prêtres exclus du sacerdoce pour pédophilie. Au final, je ne les crois pas.

La seule conclusion que j'en tire, c'est que les problèmes de pédophilie sont structurels et tellement enracinés dans l'Eglise, qu'ils craignent qu'en traitant ces problèmes, cela ne provoque une hécatombe, et que toute la structure et tous les responsables soient compromis. Je pense que nous avons accompli notre devoir, de façon mature et cohérente. Maintenant c'est aux victimes à faire des réclamations dans leurs pays respectifs, de revenir à la charge et de bien s'organiser pour obtenir que les faits que le Saint-Siège a reconnus devant le Comité soient suivis de mesures concrètes. »



L'ONU s'est fait un devoir de condamner les manquements graves au respect des droits humains et des libertés fondamentales dont l'Eglise catholique romaine s'est rendue coupable. Ainsi, une institution religieuse, autoproclamée « experte en humanité », et qui prétend imposer ses leçons de morale au monde entier, se voit dûment conviée à

reconnaître ses crimes et à s'amender. Ce n'est que justice !

L'Eglise catholique romaine s'est constituée en Etat au plan international. Bien loin des conceptions et des pratiques de Celui auquel elle se réfère. En outre elle se permet de fonctionner à l'intérieur de chaque pays comme un Etat dans l'Etat, avec ses lois propres, son Code droit canon, ses tribunaux. Jusqu'à ces dernières années, elle considérait qu'un prêtre, a fortiori un évêque, ne pouvait être jugé pour ses actes que par ses propres tribunaux. Et encore dans le secret le plus absolu pour préserver l'honorabilité de l'Institution ! La multiplication des crimes de pédophilie l'oblige aujourd'hui à changer ses modes opératoires et à reconnaître que ces agissements particulièrement odieux relèvent des tribunaux institués pour juger tout citoyen, quel qu'il soit. C'est une heureuse conversion, bien que tardive.

Dominique et Jean



QUI A LE DROIT PATRICK BRUEL

On m'avait dit « Te poses pas trop de questions
Tu sais petit, c'est la vie qui t'répond.
A quoi ça sert de vouloir tout savoir ?
Regarde en l'air et vois c'que tu peux voir »

On m'avait dit « Faut écouter son père ».
Le mien a rien dit, quand il s'est fait la paire.
Maman m'a dit « T'es trop p'tit pour comprendre ».
Et j'ai grandi avec une place à prendre.

Qui a le droit, qui a le droit,
Qui a le droit d'faire ça
A un enfant qui croit vraiment
C'que disent les grands ?

On passe sa vie à dire merci,
Merci à qui, à quoi ?
A faire la pluie et le beau temps
Pour des enfants à qui l'on ment.

On m'avait dit que les hommes sont tous pareils
Y a plusieurs dieux, mais y a qu'un seul soleil.
Oui mais, l'soleil il brille ou bien il brûle
Tu meurs de soif ou bien tu bois des bulles.

A toi aussi, j'suis sûr qu'on t'en a dit,
De belles histoires, tu parles... que des conneries !
Alors maintenant, on s'retrouve sur la route,
Avec nos peurs, nos angoisses et nos doutes.

Qui a le droit, qui a le droit... ?

Assemblée générale de Plein Jour

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2014

à Lourmarin (84) – de 9 h à 17 h

chez Dominique : 8 rue du Serpolet – Tél. 04 90 68 02 30

Venez rencontrer d'autres compagnes et des foyers de prêtres mariés

Merci de vous inscrire auprès de Dominique Venturini ou Jean Combe
venturinid@wanadoo.fr ou **jean.combe34@gmail.com**

PECHE D'OMISSION ?

« Huit prêtres révoqués par le Vatican ». Lu dans le journal belge « Dimanche » du 2 février 2014.

Au total ce ne sont pas moins de 400 prêtres et religieux, dont huit belges, qui ont été révoqués par le Saint Siège sous le pontificat de Benoît XVI. Pour la plupart, ce sont des prêtres qui ont été condamnés depuis plusieurs années : « le Pape a annulé leur consécration en tant que prêtres : ils sont donc à nouveau des citoyens ordinaires », a expliqué Tommy Sholtès sj, attaché de presse de la Conférence épiscopale belge. Les prêtres concernés n'occupent désormais plus aucune fonction au sein de l'Eglise ; ils ne perçoivent plus de salaire et ne peuvent prétendre à aucune propriété. »

Sans avoir à défendre ou à minimiser les faits incontestés de pédophilie et le droit incontestable pour la justice d'un pays d'en juger les conséquences, il apparaît que certaines questions demeurent brûlantes. Car il y a un homme derrière chaque pédophile pour lequel les exigences de justice n'ouvrent pas un droit au lynchage. Une fois les sanctions prononcées par le ministère public, y a-t-il encore nécessité d'un piétinement par le ministère ecclésiastique ? C'est bien à cela que répond la « privation » de moyens de survie pour les délinquants : ni salaire, ni propriété. Une double peine donc pour le citoyen et pour le prêtre. Mais pour l'homme, que reste-t-il ? Il y a là une sorte d'acharnement à détruire ce qu'on n'a pas été

capable d'empêcher. Les « révocateurs ecclésiastiques » se sont-ils seulement interrogés sur leur éventuelle responsabilité en cette affaire, suite à l'incohérence du traitement sexuel aberrant qu'ils font subir à leur personnel malgré les catastrophes humaines qui se succèdent inlassablement dans leurs rangs et auprès des victimes ? Ce ne sont pas des kamikazes qu'on « consacre », mais de « la chair à canon ! Non préparée et amputée de sa force créatrice au nom de Jésus !... » : les papes pécheurs par « hommes-missions » ?

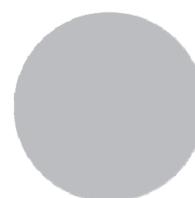
De plus, ces mêmes papes s'arrogent, sans sourciller le moins du monde, le droit exclusif « d'annuler leur consécration en tant que prêtres » sans apparemment consulter ni Jésus lui-même (il s'agit pourtant bien des prêtres de Jésus Christ et non de l'armée vaticane) ni surtout l'Esprit Saint étouffé dans l'œuf depuis les élections en circuit fermé des divers conclaves. Ainsi un pape peut, à lui seul, abroger la relation personnalisée entre Jésus et les siens d'un simple trait de plume : mais que vaut alors l'Ordination dont on nous avait pourtant répété à tire l'arigot qu'elle contenait un « caractère ineffaçable » ? Par quelle nouvelle imposture cherche-t-on à faire oublier la première, castratrice et ravageuse ? Que dirait-on d'un constructeur automobile qui livrerait au public des voitures de luxe en les privant de leurs pistons ? Qui pourrait encore accorder le moindre crédit au PDG d'une pareille entreprise ? Dieu n'a

plus rien à dire : le pape s'est emparé de son trône !

Enfin, selon le texte du journal, ces prêtres sont à nouveau des « citoyens ordinaires ». Ouf ! Il aura fallu de tels désastres pour permettre à ces « délinquants-réprouvés » de retrouver leur appartenance naturelle à une Humanité hors les murs où ils auront plus de chance de redécouvrir une compassion que leur refuse une Eglise à laquelle ils s'étaient donnés, sinon de corps, en tout cas de biens, ceux mêmes dont on les prive aujourd'hui. Peut-être font-ils aujourd'hui « hors de l'Eglise » leurs premiers « pas » de salut ? Selon les psaumes « Justice et Paix s'embrassent », mais Justice et Compassion ne se mordent-elles pas encore dans le cœur de nombreux croyants du haut en bas de l'échelle de Jacob ?

Si chacun pouvait vivre à fond l'attitude de Justice quand elle s'impose mais aussi la Compassion en alternance, sans laisser s'immiscer entre ces deux puissances le poison délétère de la haine qui détruit surtout celui qui l'héberge, peut-être tiendrions-nous en mains (propres) les clefs d'une Humanité plus réellement fraternelle ?

Yves Louyot



LE MUFTI , MA FEMME ET MOI

C'est le cri de colère contre l'homme de religion libanais qui veut séparer les amoureux parce qu'ils sont de confessions différentes.

Now Lebanon Beyrouth

Sa Fatwa faisant de tous les partisans du mariage civil des apostats, le mufti de la république du Liban, Mohammed Rachid Kabbani, a touché une corde sensible chez moi, chez mon épouse musulmane et chez des milliers d'autre Libanais aspirant à s'unir devant la loi. Selon les préceptes du grand mufti, à leur mort, les musulmans favorables au mariage civil « ne devront être ni lavés, ni enveloppés dans un linceul ; ils ne recevront pas de prières, ni ne seront ensevelis dans un cimetière musulman. »

Voilà ce que j'ai à dire au mufti : « Votre Eminence, votre Liban me fatigue et me fait honte, à moi comme à des milliers d'autres. Nous en avons assez de vos menaces d'éternelle damnation. Les plus brillants de nos compatriotes quittent en masse le pays. Ceux qui sont encore là, à votre merci, sont en train de tout faire pour partir. Au lieu de prêcher l'espoir et l'unité, nos représentants communautaires se déchirent à propos des lois qui ne font qu'accentuer nos divisions.

Votre Eminence, vos menaces ne sont pas légitimées par la religion dont vous vous revendiquez. »

O humains ! Nous vous avons créés mâle et femelle et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous

connaissiez » déclare le livre (le Coran) que vous enseignez. »

Ma femme et moi pardonnons au grand mufti cette fatwa qui nous vise. Nous préférons nous remémorer cette belle journée de mariage civil que nous avons vécue, encadrés d'une famille aimante et d'amis chers. Nous avons la certitude rassurante que notre destin n'est pas entre ses mains, ni entre les mains d'individus de son acabit. Notre espoir, c'est qu'un jour le Liban lui aussi échappe à cette emprise tout sauf divine et trouve enfin la paix et l'unité.

Firus Maksad

Courrier International (Fév. 2013)

Force est de constater un comportement identique dans la plupart des religions. Celui d'une autorité absolue de la part des responsables.

Imbus de leur supériorité de demi-dieux, comme les empereurs romains, ils exigent une soumission totale à leur pouvoir. S'estimant propriétaires des biens spirituels, ils les distribuent parcimonieusement au moyen de règles strictes. Si les fidèles les respectent, c'est la récompense suprême : le paradis. Sinon, le châtement inéluctable : l'enfer et l'exclusion de la communauté. Rappelons-nous, c'est récent : les femmes qui viendront à la rencontre du pape à Madrid et qui se confesseront pourront être absoutes d'avoir pratiqué une IVG ! Ou encore : si vous faites ceci ou cela vous aurez droit à X jours d'indulgence !

D'où leur vient cette prétention de gérer les biens spirituels ? Quelle idée se font-ils de leur fonction ? Faire marcher le troupeau au pas militaire ? Cette hiérarchie autoproclamée va-t-elle continuer à nier notre liberté de conscience reconnue par le concile Vatican II ?

La protestation énergique de ce citoyen libanais nous ouvre les yeux et nous encourage à secouer le joug. C'est aussi notre combat.

Dominique



« L'aveu de notre ignorance même concernant la vie future, me semble plus louable que certaines théories pompeuses bâties par les théologiens. Après la mort, j'ai le droit d'espérer une vie future. Mais non d'affirmer son existence.

Je me rappelle un mot de Forrow, un ami d'Emerson. Durant son agonie, des bonnes gens espéraient une révélation du mourant. Forrow, plein d'esprit - certains hommes le gardent jusqu'au dernier soupir ! – répondit simplement : « un monde à la fois ». Voilà qui est honnête et courageux. Il faut avancer sur le droit fil de l'humilité. »

Théodore Monod

Le chercheur d'absolu



FABIENNE BRUGERE

évincée par l'épiscopat

« Cette universitaire n'a pas sa place dans un temps de formation. » Ainsi s'est exprimé le père Denis Metzinger, responsable de la Pastorale familiale pour le diocèse de Paris. L'universitaire malvenue c'est Fabienne Brugère, philosophe bordelaise, qui devait aider les responsables diocésains de la Pastorale familiale à réfléchir sur le soin à l'autre. Mais cette philosophe n'a pas seulement réfléchi sur le « soin » ou l'individualisme contemporain, mais aussi sur le « genre ». Etre proche de la pensée de Judith Butler, qui a étudié ces questions de l'articulation entre le sexe biologique et les conditionnements historiques, est un péché irrémédiable ! Etre favorable au mariage entre personnes homosexuelles ou défendre le droit à l'avortement est l'horreur de l'abomination. Pas de place pour de tels penseurs !

De fait, le changement n'est pas pour maintenant. L'Eglise se replie sur elle-même plutôt que de s'ouvrir à l'autre. C'était pourtant une belle occasion de dialoguer sereinement au-delà des polémiques trop souvent caricaturales. Les groupes traditionnalistes auront eu raison de cette perspective. La « supplique » qu'ils ont adressée au président de la Conférence épiscopale de France, parle d'« indignation » et de « tristesse » de voir la philosophe invitée par un service national de la conférence épiscopale.

Il y a donc bien un refus de dialogue et une hypocrisie. Que les responsables ecclésiastiques aient renoncé à entendre le discours de la philosophe eût été un moindre mal s'il avait été accompagné d'un discours honnête.

Cette perspective va à l'encontre de l'ouverture dont parle le pape (quoi qu'il en soit de sa pratique personnelle).

Si l'Eglise doit écouter le monde pour réfléchir avec lui, dans quels lieux le fera-t-elle sinon dans le cadre de formations ? Le refus que Fabienne Brugère fasse une conférence est le symptôme d'un repli idéologique que l'on pourrait qualifier de sectaire, caractérisé par une incapacité à écouter sereinement le discours de l'autre. Il ne s'agit pas d'être d'accord avec lui mais de l'entendre, ce qui suppose de lui donner la parole. Ce qui semble aujourd'hui impossible. L'Eglise garde sa parole. Celle de l'autre ne l'intéresse pas !!!

La philosophe note que l'Eglise risque de céder « encore aux courants qui ne veulent ni de formation ni de dialogue, comme on l'a vu sur le mariage pour tous. » Elle ajoute : « Cette friolité de l'Eglise est malheureusement un trait de notre présent en France. Le pluralisme est difficile à pratiquer, le dialogue intellectuel aussi. Mais ce qui m'inquiète c'est le poids de ces courants ultra-traditionnalistes. Ces courants extrémistes sont très bien organisés et obtiennent des résultats par la peur. Pendant ce temps, le catholicisme social reste vivant mais son organisation horizontale lui donne moins de poids. On voit vraiment dans cette affaire deux lignes qui s'affrontent au sein de l'Eglise. » Celle qui prône le maintien d'une identité immuable ; celle qui préfère le dialogue à la suite de Jésus...

Pascal Janin et Christian Terras
Extrait de Golias-Hebdo N° 329



Chrysale dans « les Femmes Savantes »

« Il n'est pas bien honnête, et pour beaucoup de causes,
Qu'une femme étudie et sache tant de choses.
Former aux bonnes mœurs l'esprit de ses enfants,
Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses gens,
Et régler la dépense avec économie,
Doit être son étude et sa philosophie.
Nos pères sur ce point étaient gens bien sensés,
Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez
Quand la capacité de son esprit se hausse
A connaître un pourpoint avec un haut-de-chausse.
Les leurs ne lisaient point, mais elles vivaient bien ;
Leurs ménages étaient tout leur docte entretien,
Et leurs livres, un dé, du fil et des aiguilles,
Dont elles travaillaient au trousseau de leurs filles.
Les femmes d'à présent sont bien loin de ces mœurs :
Elles veulent écrire et devenir auteurs.
Nulle science n'est pour elles trop profonde,
Et céans, beaucoup plus qu'en aucun lieu du monde »

ANNA, MALALA...

Anna Politkovskaïa

Le 7 octobre 2006, Anna Politkovskaïa était assassinée au cœur de Moscou. Amnesty International se bat depuis pour que la lumière soit faite sur ce meurtre et que les assassins et leurs commanditaires soient traduits en justice. 7 ans plus tard, toujours aucune enquête exhaustive n'a été menée ! Un état de fait emblématique des menaces qui pèsent sur la liberté d'expression en Russie. Pour dénoncer cette situation, et en hommage à Anna Politkovskaïa, des intellectuels, des journalistes, des artistes et des militants ont cosigné une tribune sur le site du journal le Monde en octobre dernier. En voici des extraits.

« Grand reporter pour la *Novaïa-gazetta*, Anna Politkovskaïa couvrait depuis l'automne 1999 la seconde guerre en Tchétchénie, lancée par Vladimir Poutine, alors premier ministre de Boris Eltsine. Elle parcourait non seulement le Nord Caucase déchiré par la violence mais aussi les provinces de Russie où elle allait à la rencontre des conscrits et militaires revenus du combat et où elle enquêtait aussi sur les abus de pouvoir et les cas de corruption. Elle dénonçait la violence, l'injustice et l'omerta... Le risque était évident, et assumé. Anna nous avait dit sa peur, et combien l'engagement auprès des victimes l'aidait à combattre l'angoisse...

La journaliste insistait sur la dépendance des juges en Russie, symptôme et moyen de l'arbitraire. L'impasse policière et judiciaire, sept ans après, démontre qu'elle n'avait que trop raison.

Dotée d'une rare lucidité et d'une farouche détermination, Anna était visionnaire. Elle avait prévu la spirale de violence dans toutes les républiques caucasiennes, la montée de la xénophobie, l'obstination de Vladimir Poutine à garder le pouvoir à tout prix, la répression accrue contre les opposants... et la

très faible riposte des gouvernements occidentaux..

Elle n'était cependant pas fataliste et insistait toujours sur le facteur clé qui ferait peut-être bouger la Russie : la société, les simples citoyens qui un jour en auraient assez de vivre « à la russe » et repartiraient à la conquête de leurs droits et libertés politiques. Anna aurait accompagné avec civisme et brio les batailles électorales et protestations sociales des deux dernières années.

La société civile a besoin de notre mobilisation

La loi d'amnistie du 18 décembre dernier, qui a permis la libération de nombreux prisonniers, prouve à quel point les autorités russes sont sensibles aux pressions internationales. C'est en partie notre mobilisation qui a permis d'obtenir la libération des Pussy Riots, de Mokhaïl Khodorkovski, de certains détenus de l'affaire de la place Bolothnaïa ou des militants de Greenpeace. Nous devons continuer le combat, pour faire libérer tous les prisonniers d'opinion, obtenir l'abrogation des lois liberticides, et pour que la liberté d'expression, de réunion et de manifestation soit garantie. Plus que jamais, la société civile russe a besoin de vous pour résister à un pouvoir qui n'attend que notre silence pour bafouer les droits humains.

Malala Yousafzai

Agée d'à peine 16 ans, Malala est d'ores et déjà une icône de la lutte pour le droit à l'éducation pour tous. Un combat que cette jeune pakis-tanaise a failli payer de sa vie en 2012. Tout a commencé en 2009. Malala n'a que 11 ans quand elle ouvre un blog sur le site de la BBC, intitulé « Journal d'une écolière pakistanaise ».

Elle y dénonce les agissements de talibans qui ont incendié plus de 150 établissements scolaires et viennent de prononcer un décret religieux interdisant aux jeunes filles d'aller à l'école. Malala devient alors l'emblème du combat pour le droit des filles à l'éducation et sa notoriété grandissante gêne... Le 9 octobre 2012, alors qu'elle se trouve dans un bus scolaire, des individus lui tirent dessus. Malala reçoit une balle en pleine tête. L'acte sera revendiqué un peu plus tard par le Mouvement des Talibans Pakistanaïes. Alors que Malala se trouve entre la vie et la mort, son histoire fait le tour des journaux du monde entier. Après plusieurs opérations et un transfert au Royaume-Uni, elle sort enfin guérie de l'hôpital en janvier 2013. Elle a repris ses études et surtout sa lutte pour l'éducation de tous les enfants. Ce qui la mène du Parlement de Strasbourg à la tribune de l'ONU. Lorsqu'elle a appris qu'Amnesty International lui avait décerné le prix « Ambassadeur de la conscience », Malala a déclaré « Je suis vraiment honorée de recevoir cette récompense et je voudrais à cette occasion rappeler à tous qu'il y a dans le monde des millions d'enfants comme moi qui se battent chaque jour pour que leur droit d'aller à l'école soit respecté. J'espère qu'en travaillant ensemble nous réaliserons un jour notre rêve d'une éducation pour tous, aux quatre coins du monde ».

Amnesty International



La Rose et le Réséda

Ce poème célèbre le courage des hommes qui réussissent à dépasser leurs convictions personnelles de religion et de politique afin d'œuvrer ensemble pour la Libération de la France pendant l'Occupation durant la seconde guerre mondiale. Communistes et catholiques se retrouvèrent pour combattre ensemble. La belle prisonnière qu'il faut libérer désigne la France de façon allégorique. Ce poème est dédié à Gabriel Péri et Estienne d'Orves comme à Guy Mocquet et Gilbert Dru. Deux communistes et deux catholiques. Tous des résistants, tous morts fusillés par les Allemands.

Celui qui croyait au ciel celui qui n'y croyait pas
Tous deux adoraient la belle prisonnière des soldats
Lequel montait à l'échelle et lequel guettait en bas

Celui qui croyait au ciel celui qui n'y croyait pas
Qu'importe comment s'appelle cette clarté sur leur pas
Que l'un fut de la chapelle et l'autre s'y dérobât

Celui qui croyait au ciel celui qui n'y croyait pas
Tous les deux étaient fidèles des lèvres du cœur des bras
Et tous les deux disaient qu'elle vive et qui vivra verra

Celui qui croyait au ciel celui qui n'y croyait pas
Quand les blés sont sous la grêle fou qui fait le délicat
Fou qui songe à ses querelles au cœur du commun combat

Celui qui croyait au ciel celui qui n'y croyait pas
Du haut de la citadelle la sentinelle tira
Par deux fois et l'un chancelle l'autre tombe qui mourra

Celui qui croyait au ciel celui qui n'y croyait pas
Ils sont en prison Lequel a le plus triste grabat
Lequel plus que l'autre gèle lequel préfère les rats

Celui qui croyait au ciel celui qui n'y croyait pas
Un rebelle est un rebelle deux sanglots font un seul glas
Et quand vient l'aube cruelle passent de vie à trépas

Celui qui croyait au ciel celui qui n'y croyait pas
Répétant le nom de celle qu'aucun des deux ne trompa
Et leur sang rouge ruisselle même couleur même éclat

Celui qui croyait au ciel celui qui n'y croyait pas
Il coule, il coule, il se mêle à la terre qu'il aime
Pour qu'à la saison nouvelle mûrisse un raisin muscat

Celui qui croyait au ciel celui qui n'y croyait pas
L'un court et l'autre a des ailes de Bretagne ou du Jura
Et framboise ou mirabelle le grillon rechantera
Dites flûte ou violoncelle le double amour qui brûla
L'alouette et l'hirondelle la rose et le réséda



Louis Aragon, mars 1943

UNE PRESIDENTE DE LA REPUBLIQUE EN CENTRAFRIQUE

Le 20 janvier 2014, contrairement à tous les pronostics, le Conseil National de Transition (CNT) de la Centrafrique a élu une femme à la présidence de la République. Elle s'appelle Catherine Samba Panza. Elle est née au Tchad d'un père camerounais et d'une mère centrafricaine. Agée de 59 ans, elle est mère de trois enfants. Juriste de formation, elle a fait un parcours professionnel dans les assurances.

Nommée maire de Bangui en juin 2013, après que la Séleka ait renversé le régime du président François Bozizé, elle a déclaré « Je me suis toujours battue pour la participation des femmes à des postes de direction. Un refus aurait été incohérent de ma part. »

En effet Catherine Samba Panza, membre de l'Association des Femmes Juristes en Centrafrique, a été de tous les combats pour les droits des femmes. Elle est bien connue dans le milieu associatif centrafricain ; elle a toujours bataillé de concert avec d'autres associations féminines dont les Femmes Croyantes, s'engageant par exemple pour le plaidoyer autour du Code de la famille en Centrafrique ou encore pour les campagnes de sensibilisation pour la participation des femmes aux élections. Elle est également formatrice en droits de l'homme au sein du Programme Afrique d'Amnesty International.

Catherine Samba Panza est aussi impliquée dans la réconciliation et la médiation depuis les mutineries de 1996. En 2003, peu après le coup d'Etat de François Bozizé, Catherine Samba-Panza a coprésidé le dialogue national puis a été élue présidente du comité en

charge de suivre et d'évaluer régulièrement les recommandations issues de ce dialogue. En ce mois de janvier 2014, Catherine Samba-Panza faisait partie des 8 candidats retenus par le CNT parmi 24 candidats déclarés. Elle n'est affiliée à aucun grand parti politique. Elle l'a emporté au second tour sur Désiré Kolingba, le fils de l'ancien président. Elle a obtenu 75 voix contre 53 et devient la première femme centrafricaine à accéder au rang de chef de l'Etat.

Dès son élection à la présidence, elle s'est adressée à la manière d'une mère centrafricaine aux belligérants actuels, les exhortant à déposer les armes. « Je lance un appel vibrant à mes fils anti-balaka qui m'écoutent. Manifestez votre adhésion à ma nomination en donnant un signal fort de dépôt des armes. A mes fils ex-Seleka qui m'écoutent aussi : déposez vos armes.» Et elle a ajouté : « A compter de ce jour, je suis la présidente de tous les Centrafricains sans exclusive ».

Parole importante dans un pays où le népotisme et le clientélisme étaient de règle dans tous les régimes précédents.

Mirana Diambaye

(Golias Magazine N°154)

Les seins plats au Cameroun

Les mères mutilent leurs filles pour tenter de les protéger. Elisabeth Mbu a gardé le secret pendant 16 ans. A l'âge de 11 ans, sa mère l'a déshabillée et lui a écrasé les seins avec une pierre brûlante pour les empêcher de grossir. Cela s'est reproduit deux fois par semaine. « Chaque fois je pleurais

parce que c'était vraiment douloureux. Je ne comprenais pas ce qui se passait. Mais c'était très difficile d'en parler », dit-elle. Sa mère a continué le traitement pendant une année, causant un dommage définitif.

Une association pour aider les filles à dénoncer cette coutume, pourrait mettre fin à cette mutilation. Maintenant âgée de 29 ans, Elisabeth est membre de l'Association pour le Développement des femmes qui encourage les filles à protester publiquement contre cette pratique des seins écrasés.

Cette coutume est un secret particulièrement bien gardé. Les mères y tiennent pour protéger leurs filles du viol ou d'une grossesse précoce qui leur fait quitter l'école. L'inquiétude maternelle au sujet de la grossesse des adolescentes n'est pas sans fondement. Un rapport sur la population révèle que 30% des Camerounaises âgées de 20 à 24 ans auraient accouché avant 18 ans. Seulement 39 % ont accédé à l'enseignement secondaire.

L'Association CameW et G a pour objectif d'encourager les filles à rompre le silence. Elisabeth et les autres victimes organisent des rassemblements dans la capitale Yaoundé où elles partagent leurs blessures physiques et morales. Les responsables de groupes préconisent le porte à porte pour persuader les mères de familles des dommages que cette habitude ne manque pas de provoquer. Ne serait-ce que les cicatrices laissées par la pierre brûlante, les difficultés à allaiter et le manque de confiance en elles-mêmes.



ENFANTS PRIVÉS D'IDENTITÉ

Celia Hatton de la BBC signale les sanctions et les amendes auxquelles doivent faire face les familles qui ont enfreint les lois strictes du Planning familial chinois.

Au centre du petit village rural de Beigaoli dans le Shandong à l'est de la Chine, se tient un chaleureux jardin d'enfants. La plupart des enfants du village y viennent en classe tous les jours gratuitement. Mais les parents de Zhang Rundong, un petit garçon de trois ans, ont dû payer les enseignants pour qu'il puisse fréquenter la classe. Il se tient debout, à l'écart du groupe d'enfants bruyants. C'est l'enfant illégal de la famille, né en violation de la politique de l'enfant unique.

Il ne peut pas bénéficier des services publics parce qu'on ne lui a pas délivré de carte d'identité. En représailles pour sa naissance les fonctionnaires retiennent ses papiers d'identité. Sans eux il ne peut accéder aux soins de santé, à l'enseignement gratuit, fréquenter une bibliothèque, ni se déplacer à l'intérieur du pays. L'équipe de la BBC a rendu visite au Bureau du Planning familial du village mais personne ne s'est rendu disponible. Toutes les demandes d'interview ont été refusées.

Après la naissance secrète du fils, le couple emprunta auprès de leurs parents et amis pour payer une amende d'environ 10.000 dollars. En Chine, plus de trois millions de dollars d'amendes ont été payés par les familles en 2012. Cependant, on

ne sait pas exactement où va cet argent. Certains esprits critiques pensent qu'il est utilisé comme revenu d'appoint par les fonctionnaires locaux.

A presque cinq cent kilomètres au nord de Beigaoli, une autre mère exige aussi des réponses. Liu Fei se bat contre les fonctionnaires locaux pour qu'ils délivrent les papiers d'identité de son fils. Agé de 8 ans, il ne possède même pas un certificat de naissance. Une école l'a tout de même accepté en classe. Quand Madame Liu eut un second enfant d'un remariage, le châtement fut exemplaire. Son second mari ayant un enfant, le gouvernement a traité Madame Liu comme si les trois enfants étaient les siens. Elle doit s'acquitter d'une amende de 54.000 dollars. Ce qui représente 14 fois son salaire annuel.

« Même en payant à longueur de vie, je n'y arriverai pas » dit-elle avant de fondre en larmes. Aussi cette veuve a-t-elle entamé une poursuite en justice contre les autorités locales. Ce qui ne s'est jamais vu en Chine. Madame Liu et son avocat pensent que c'est illégal de la part du gouvernement de refuser ces papiers alors que l'amende pour l'enfant unique a déjà été payée. Ce cas pourrait créer un précédent pour des millions de Chinois dans la même situation. La politique de l'enfant unique s'est assouplie, permettant à certains couples d'avoir deux enfants. Mais rien n'a changé. On estime entre 10 et 20 millions le nombre d'enfants nés en violation de la loi.

L'introduction de la politique de l'enfant unique en Chine, il y a quinze ans, fut un désastre pour les filles. Selon la coutume chinoise, après leur mariage, les filles vont vivre dans leur belle-famille. Donc les couples veulent absolument un fils pour les assister dans leurs vieux jours. Cela les pousse à des mesures extrêmes pour s'assurer que leur seul enfant légal sera du sexe adéquat. Les fœtus féminins sont sélectionnés et avortés tandis que les bébés sont victimes d'infanticide. Celles qui sont abandonnées plutôt que tuées in utero ou après la naissance ont-elles plus de chance ? L'application rigide de cette loi conduit les parents à rejeter la fille aînée à l'arrivée d'un garçon ou à abandonner le premier enfant né handicapé pour tenter d'en avoir un en bonne santé.

Le nombre impressionnant de petites filles abandonnées constitue une accusation massive de la loi de l'enfant unique imposée au peuple chinois par le patriarce communiste Deng Xiaoping. Des dizaines de milliers d'entre elles constituent les 90% de la population des orphelins en Chine. Cet énorme afflux pèse lourdement sur les ressources de ces instituts. Ce n'est pas la pénurie de personnel ou de médicaments qui peut justifier le niveau de mortalité à 90% ou plus des pensionnaires. Elles sont délibérément condamnées à mourir de faim ou de déshydratation.

En plus des statistiques, le témoignage saisissant de la

doctoresse Zhang Shugun est la preuve inéluctable de la pratique de mort par négligence volontaire. Elle a travaillé au « Shangai Welfare Institute » de 1988 à 1993, y rassemblant des quantités de rapports sur les enfants morts par négligence. Ses efforts pour dénoncer le scandale n'ont fait que susciter la colère de ses supérieurs qui l'ont persécutée. Elle a fui avec des kilos de documents, déterminée à les présenter aux organisations défendant les droits humains.

La mort n'arrive pas au hasard dans les orphelinats chinois. C'est le résultat d'une mûre décision du personnel de l'institution de priver de soins un bébé particulier ou un groupe d'enfants. Selon le docteur Zhang, chaque fois que le nombre de pensionnaires dépasse un certain niveau, les employés se mettent d'accord pour ramener la population à la « normale » par

élimination. Les petits, les faibles, et les handicapés sont déclarés médicalement : « non viables ». La nourriture et l'eau leur sont supprimées ainsi que les soins corporels. Au bout de quelques semaines de négligence délibérée, des médecins chevronnés se réunissent, non pas pour sauver la vie des enfants, mais pour valider la décision de non-viabilité, et délivrer un diagnostic convaincant. Les petites victimes sont alors transférées dans une salle spéciale « le mouvoir » où on les abandonne à leur triste sort.

Ces dernières années, le destin des petites filles se détermine par un nouveau facteur : leur adoptabilité. Quand Deng Xiaoping a déclaré que devenir riche est un honneur, des millions de Chinois l'ont pris au mot. Plutôt que de se contenter de leur maigre salaire, les fonctionnaires à tous les niveaux ont fait du trafic. Tout leur était bon. Aussi

bien sur le dos des prisonniers des camps de travail que sur n'importe quelle autre ressource. Les directeurs d'orphelinat se sont mis à vendre les bébés environ 3.000 dollars. Cela a encouragé le personnel à bien soigner certains enfants et à laisser de côté les autres non adoptables.

Des Associations humanitaires occidentales se sont intéressées au sort de ces orphelins. L'UNICEF a obtenu l'agrément de la Chine pour démarrer un programme de 850.000 dollars d'aide. Mais étant donné l'ampleur de la corruption dans tout le pays, une grande partie de cette somme sera siphonnée par les fonctionnaires à tous les niveaux. Il n'en restera pas pour les enfants.

Extrait d'un journal anglais



Bulletin d'adhésion ou de soutien

L'adresser à : Plein Jour C/o D. Venturini

8, rue du serpolet - 84160 Lourmarin - Tél. 04 90 68 02 30

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. - Fax - e.mail :

Je souhaite adhérer à Plein Jour et verse ma cotisation pour un an, soit 15 € (ou plus ! 20 €, 30 €, ...)

Je désire soutenir l'aide apportée par Plein Jour aux compagnes par un don de : €

Je souhaite recevoir des tracts et documents à diffuser. Merci d'avance.

Chèque à l'ordre de « Plein Jour »

Date : Signature :

Notre lutte est votre lutte - <http://plein-jour.eu>

Vous recevrez entre autres notre bulletin trimestriel dont tous les témoignages sont sur le site

ENJEUX ET ALEAS DE LA REFORME GREGORIENNE

Nous avons été habitués à voir l'histoire comme des moments fixes, des photographies, qu'il fallait reclasser dans un ordre chronologique pour ne pas s'embrouiller. Nous risquons donc d'avoir gardé une vision assez fixiste, dogmatique de l'histoire. Rares sont en effet les enseignants qui nous ont permis d'abord de comprendre comment telle décision prise à un moment donné de l'histoire d'une institution voulait répondre à un problème précis, daté, situé qui se posait à elle ? Pourquoi telle solution a été retenue et appliquée au lieu d'autres solutions possibles ? Pourquoi ce choix de préférence ? D'où l'importance de voir comment les choses sont arrivées, puis de resituer ces faits dans une évolution, de voir comment tel fait n'était que la conséquence d'un enchaînement de faits antérieurs. On pourrait parler de sens de l'histoire. Tout fait est à replacer dans son contexte historique, social, culturel, économique, religieux.

Ainsi en va-t-il de cette règle disciplinaire du célibat des prêtres.

Arrêtons-nous aujourd'hui autour de cette "Réforme grégorienne" et de ce fameux personnage le moine bénédictin Hildebrand qui devint le pape Grégoire 7 et inspira la dite réforme. Elle avait 3 objectifs :

Un premier objectif : assurer l'indépendance du clergé. Pas de nominations par des laïcs, fussent-ils princes ou empereurs. Ce fut le conflit avec les Empereurs du Saint Empire romain germanique qu'on a appelé la "querelle des investitures", chacun s'estimant comme le représentant de Dieu sur terre ! Nous en avons déjà parlé (PJ20 de Mars 2013).

Un second objectif : la réforme du clergé. Il était très lié au premier dans la mesure où les papes pensaient que l'inconduite des clercs provenait de leur soumission aux laïcs car ceux-ci les investissent en fonction non pas de leur piété, mais des avantages matériels que cette nomination pouvait leur procurer. On parlait alors de lutte contre le "Nicolaïsme", à savoir le fait pour un homme d'église de vivre en couple avec une femme. Mais la réforme se poursuivra jusqu'au mariage chrétien

des laïcs dont l'église fera un sacrement et qu'elle réglemeta.

Un troisième objectif concerne la place et le rôle du pape. Jusque-là, les églises de chaque royaume étaient plus ou moins autonomes autour et avec le concours du prince; les évêques du pays en assuraient la direction collégialement. A partir du 11ème siècle le Pape se positionne catégoriquement comme l'autorité suprême. En 1059, Nicolas 2 réserve l'élection du pape à un collège de cardinaux, c'est à dire aux patrons des différentes églises de Rome. Il s'entoure d'une "curie" de plus en plus importante qui va contrôler tout ce qui se passe dans les églises. Et il va multiplier les interventions pontificales. Mais Grégoire 7 ira beaucoup plus loin.

Cette réforme porte le nom de Grégoire parce que ce moine de Cluny en fut l'inspirateur. Pendant vingt-cinq ans, il seconda cinq papes depuis Léon 9 jusqu'à devenir pape lui-même en 1073. Mais elle se prolongea bien au-delà. Elle marque un réel tournant dans l'histoire de l'église catholique.

Dès son accession au "trône pontifical", Grégoire ne rentre pas immédiatement en conflit avec les grands; il s'attaque dans un premier temps aux prêtres mariés. Il exige le célibat des prêtres. C'était loin d'être le cas. En Espagne depuis le 8ème siècle la mariage leur était autorisé par le roi Witiza. Autorisé aussi par l'évêque de Turin. Les évêques de Toul, Spire et Lausanne étaient eux-mêmes mariés, sans parler de l'Angleterre... Or Grégoire est un moine bénédictin. Il est attaché à l'idéal d'une vie monastique; c'est pour lui le seul modèle valable pour le clergé. (On voit déjà ici poindre une contradiction : dans la vie religieuse, le moine choisit à titre personnel de faire les vœux de pauvreté, chasteté et obéissance. Alors que les prêtres de paroisses sont appelés à exercer une fonction collective, celle d'animateurs de communautés de chrétiens). Il y voit aussi une force pour l'Église. Il souhaite des clercs uniquement préoccupés d'elle, sans famille, indépendants des liens sociaux et, par suite, de l'emprise des laïques, et aussi, (important !) inaptes à fonder une caste

héréditaire prompte à s'approprier les biens d'Église. Dès 1074 (il a été élu en 73 !), des décisions sont prises pour écarter les prêtres simoniaques (ceux qui ont acheté leur charge) ou les 'concupinaires' comme il les appelle. En 1079, il fait interdire l'accès aux églises pour les prêtres mariés ou vivant en concubinage. Or les premiers étaient alors mariés en toute légitimité !

Ces décrets sont contestés par de nombreux prêtres allemands qui traitent Grégoire VII de fou et d'hérétique, infidèle à l'enseignement du Christ (Math. 19, 11) et de l'apôtre Paul (I Cor. 7, 9). Les évêques embarrassés, principalement en Allemagne, ne montrent aucun empressement à appliquer ces décisions. D'autant de leur zèle, le pape ordonne aux ducs de Souabe et de Carinthie d'empêcher par la force les prêtres rebelles d'officier. Il se voit alors reproché par certains évêques d'avoir abaissé par cette décision l'autorité épiscopale devant le pouvoir séculier. Dans un premier temps, l'empereur Henri IV, déjà occupé par la révolte de ses grands féodaux, tente d'apaiser le conflit. Il propose de jouer les conciliateurs entre les légats pontificaux et les évêques allemands. Grégoire VII triomphe pourtant en Allemagne: les prêtres mariés y sont bafoués, parfois torturés et exilés; leurs femmes, légitimes pourtant, sont mises à l'index de la société, insultées et nombre d'entre elles périrent de faim ou de désespoir.

Aux fêtes de Noël 1075, une révolte est organisée à Rome par le chef de la noblesse opposée aux réformes. Grégoire VII est arrêté alors qu'il officie dans la Basilique Sainte-Marie-Majeure et enfermé dans une tour. Mais il est délivré par le peuple dont il a le soutien, ce qui lui permet de réprimer la révolte. En Espagne, sous la pression de l'envoyé pontifical, le concile provincial de Burgos en 1080 prescrit aux ecclésiastiques de renvoyer leurs femmes, mais l'ordre ne sera exécuté qu'au 13ème siècle, sous le roi Alphonse dit le Sage, dont le code punit le mariage sacerdotal.

En France et en Angleterre, les choses sont plus difficiles. Le synode de Paris (1074) déclare les décrets romains intolérables et déraisonnables. Un synode se tient à Poitiers en 1078. Un canon menace ceux qui assistent à la messe d'un prêtre réfractaire, mais les évêques ne peuvent guère mettre ce canon en vigueur sans l'appui du bras séculier, et les mariages ecclésiastiques persistent.

Outre-Manche même, Guillaume le Conquérant ne fait rien pour appliquer la réforme. Le concile de Winchester autorise en 1076 les prêtres mariés à garder leurs femmes. Le concile de Londres de 1102, sous l'inspiration d'Anselme, ordonne le renvoi, mais sans prescrire de pénalités. Le second concile de Londres (1108) n'a d'autre effet que d'aggraver le désordre des mœurs dans le clergé. Ainsi la volonté du Pape rencontre de grandes résistances et la révolte gronde un peu partout.

Mais Grégoire VII veut aussi engager la bataille sur l'autre terrain, celui des investitures. Comme il ne peut se payer le luxe d'affronter à la fois l'Empereur et les rois de France et d'Angleterre. Il ménage donc ces deux derniers.

Nous sommes alors en pleine confrontation entre le pape et l'Empereur du Saint Empire romain germanique (nous en avons parlé dans le N°20 de Mars 2013).

C'est tout le problème des relations entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel : il s'agit de savoir qui dirige "au nom de Dieu", le pape ou l'empereur ! L'effacement du pouvoir impérial avait dans un premier temps permis au pontife romain d'affirmer son indépendance et de se positionner même comme protecteur des populations civiles face aux barbares lorsque l'empire romain succomba sous leur poussée. Mais, à partir de 962, l'empereur du Saint-Empire romain germanique prend le contrôle de l'élection pontificale et nomme lui-même les évêques de son Empire, affirmant la prééminence de son pouvoir sur celui de l'Église. Cependant la mainmise des laïcs sur le clergé est telle qu'elle finit par susciter une réaction de l'Église. Commence alors au milieu du 11ème siècle la réforme grégorienne. La perspective : unifier l'église derrière l'autorité souveraine du Pape en arguant du fait que « m'a été donné de Dieu le pouvoir de lier et de délier, sur Terre comme au Ciel » ; affirmer la primauté de l'évêque de Rome et pour cela, échapper à l'autorité de tout autre pouvoir laïc. On peut le voir aussi d'une autre manière : marquer définitivement la rupture entre clercs et laïcs.

En 1059, le pape Nicolas 2 avait réussi à soustraire la nomination des papes à l'autorité de l'Empereur en la réservant aux cardinaux. Il était soutenu par la

toute puissante abbaye de Cluny recrutant dans les hautes couches de la société et déjà forte de centaines de couvents à travers l'Europe. Il restait à soustraire de l'autorité du même Empereur la nomination des évêques. C'est la "querelle des investitures" ; elle va durer près de 50 ans, de 1075 à 1122, et même 1139. Une longue négociation, mêlée de 4 excommunications de l'Empereur, de "déposition" du Pape par une diète tenue par l'empereur en présence de nombreux évêques allemands, d'invasion de Rome avec capture du pape et des cardinaux..., un vrai roman d'aventure !

Ainsi Grégoire 7 enclencha une période troublée de lutte sur plusieurs fronts, à la fois contre les princes laïques et contre les évêques et les prêtres, période qui aboutit aux deux Conciles du Latran, ceux dont on parle couramment pour dire qu'ils ont imposé la discipline du célibat ecclésiastique. Au 12ème siècle, le Latran ("le Palais du Latran" adossé à la magnifique Basilique Saint Jean de Latran), c'est le siège de la papauté, l'équivalent du Vatican d'aujourd'hui !

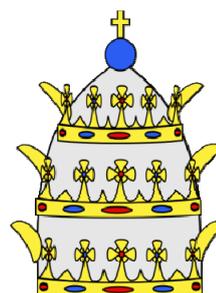
Pour remettre de l'ordre dans la grande maison, Grégoire 7 puise sa force dans de redoutables convictions. Nous les retrouvons dans un écrit datant de 1075 et intitulé « Dictatus papae ». On pourrait en résumer ainsi les idées maîtresses : Dans la société chrétienne, cimentée par la foi, l'ordre laïque a pour fonction l'exécution des commandements de l'ordre sacerdotal dont le pape est le maître absolu. Vicaire du Christ, il est le seul titulaire légitime de l'Empire, puisqu'il est le vicaire du Christ, "l'empereur suprême = Pontifex maximus". Il peut déléguer ce pouvoir et reprendre sa délégation. L'empereur n'est plus le coopérateur du pape, mais son subordonné. Il doit exécuter le programme de réforme défini par le pape. Or ce programme remettait en cause l'Église impériale (Reichskirche).

Il faut cependant en citer quelques extraits pour mieux comprendre cette arrogance de l'autorité pontificale :

"1. L'église romaine a été fondée par le Seigneur seul. 2. Seul le Pontife romain est dit à juste titre universel. 3. Seul, il peut déposer ou absoudre les évêques. 8. Lui seul peut porter les insignes impériaux. 9. Du Pape seul tous les princes doivent baiser les pieds. 10. Il est le seul dont le nom soit prononcé dans toutes les églises. 11. Son nom

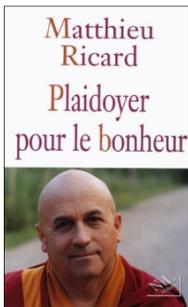
est unique dans le monde. 12. Il lui est permis de déposer les empereurs et de délier leurs sujets de leur serment de fidélité s'ils sont injustes. 13. Il lui est permis de transférer les évêques d'un siège à un autre, selon la nécessité. 14. Il a le droit d'ordonner un clerc de n'importe quelle église où il veut. 18. Sa sentence ne doit être récusée par personne et lui seul peut récuser la sentence de tous. (On se rapproche de l'infaillibilité !!) 19. Lui-même ne peut être jugé par personne. 22. L'église n'a jamais erré..."

Ces quelques extraits en disent long d'un autoritarisme qui a conduit fatalement à la confrontation avec l'Empereur mais aussi avec les évêques eux-mêmes. Il posa ainsi les bases d'une véritable théocratie pontificale dont l'église catholique a bien du mal encore à s'extirper ! Pour affirmer sa prééminence et imposer sa volonté, il n'hésita pas à déposer nombre d'évêques allemands ou français (Clermont, Tours, Chartres, Chalons, Sens, Bourges... par les rigueurs de son légat Hugues de Die) ; par ces excès, il porta préjudice à tous les objectifs de la réforme qui porte pourtant son nom et sa marque. Il suscita même la guerre civile en Allemagne pour déstabiliser l'Empereur Henri 4 qu'il humilia à Canossa en Toscane où il s'était réfugié. Mais en 1083 il dut fuir Rome devant les armées de ce même Empereur dont il craignait le courroux. Chassé aussi par les habitants de Rome, il dut se réfugier d'abord à l'abbaye bénédictine du Mont Cassin (Abbaye célèbre détruite durant la guerre 39-45). Il ne put jamais revenir à Rome et mourut en exil à Salerne en 1085. Le Pape suivant ne fut même désigné qu'après une année entière de vacance du siège et ne put exercer qu'à partir du Mont Cassin ! Ses successeurs furent obligés de faire des concessions et de déroger à son intransigeance. Le Concordat de Worms signé par le pape Calixte 2 en 1122 mit fin, temporairement du moins, à cette querelle, chacun faisant des concessions. Il fut présenté aux participants du premier Concile du Latran. Mais nous y reviendrons dans un prochain numéro !



Jean
■ ■ ■

NOUS AVONS LU

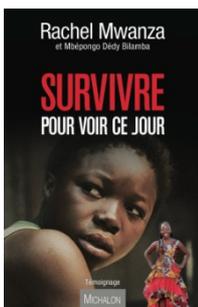


« Plaidoyer pour le bonheur » de Matthieu Ricard

Nous aspirons tous au bonheur, mais comment le trouver, le retenir et même le définir ? A cette question philosophique par excellence, traitée entre pessimisme et raillerie par la pensée occidentale, Matthieu Ricard

apporte la réponse du bouddhisme : une réponse exigeante mais apaisante, optimiste et accessible à tous. Cesser de chercher à tout prix le bonheur à l'extérieur de nous, apprendre à regarder en nous mêmes mais à nous regarder un peu moins nous mêmes, nous familiariser avec une approche à la fois plus méditative et plus altruiste du monde...

Riche de sa double culture, de son expérience de moine, de la fréquentation des plus grands sages, de sa connaissance des textes sacrés aussi bien que de la souffrance des hommes, l'ambassadeur le plus populaire et le plus reconnu du bouddhisme en France nous propose une réflexion passionnante sur le chemin du bonheur authentique et les moyens de l'atteindre.



« Survivre pour voir ce jour » de Rachel Mwanza et Dédy Bilamba

Rachel Mwanza a 16 ans et s'apprête à se rendre au festival de Berlin. Elle est à quelques heures de recevoir l'Ours d'argent de la meilleure interprétation féminine,

mais l'ignore encore. Accusée de sorcellerie, Rachel a vécu une grande partie de son enfance dans les rues de Kinshasa. Devenue une sheghé, elle doit se débrouiller seule pour survivre, abandonnée et sans abri. Durant cinq ans, elle affronte la misère, la maladie, la faim et la violence... jusqu'au jour où la jeune adolescente combattante et courageuse se présente à un casting sauvage – ils sont plus de 200 enfants – et décroche le premier rôle pour le film Rebelle de Kim Nguyen qui sera nominé à la 85^{ème} cérémonie des Oscars. Son époustouflante interprétation d'enfant-soldat va la mener à voyager à travers le monde, et révéler au grand public son formidable talent.



« Une vie bouleversée » de Etty Hillesum

De 1941 à 1943, à Amsterdam, une jeune femme juive de vingt-sept ans tient un journal et y consigne ce que vont être les dernières expériences de sa vie.

Le résultat : un document extraordinaire, tant par l'incontestable qualité littéraire que par la foi qui en émane. Une foi indéfectible en l'homme alors même qu'il accomplit ses plus noirs méfaits. Car si les années de guerre voient l'extermination des Juifs partout en Europe, elles sont bel et bien, pour Etty Hillesum, des années de développement personnel et de libération spirituelle.

Celle qui note en 1942 « En dépit de toutes les souffrances infligées et de toutes les injustices commises, je ne parviens pas à hair les hommes ». Et, quelque temps plus tard « J'ai déjà subi mille morts dans mille camps de concentration. Tout m'est connu, aucune information nouvelle ne m'angoisse plus. D'une façon ou d'une autre, je sais déjà tout. Et pourtant je trouve cette vie belle et riche de sens. A chaque instant. » Celle-ci, donc, recherche et trouve sa morale propre et la justification de son existence dans l'affirmation d'un altruisme absolu. Loin de se dérober au destin de masse qu'elle juge inéluctable, elle décide de l'assumer pleinement et d'employer ses talents à soulager les maux de ses compagnons de misère.

Partie du camp de transit de Westerbork le 7 septembre 1943, Etty Hillesum est morte à Auschwitz le 30 novembre de la même année.



« La Servante du Seigneur » de Jean-Louis Fournier

Un peu d'humour... !

COURRIER DES LECTEURS

Ecartelé entre deux fidélités

J'ai été touché par la souffrance de ce prêtre, rattrapé, au terme de sa vie, par l'impossibilité d'avoir choisi entre deux fidélités : à son service ministériel qui demande le célibat et à son amour pour une femme. Un grand écart impossible en l'état actuel. Souffrance aussi d'une femme qui aime un homme, lui fait des enfants, les élève, et n'a ni reconnaissance sociale ni droit au bonheur familial. Souffrance enfin des enfants d'être sans père avoué. Sans doute y a-t-il eu beaucoup d'imprévoyance, de non-dits, d'égoïsme ou de lâcheté comme dans toute vie. Mais cela est. Cette souffrance est dite et médiatisée. Alors quelle issue chercher, quelle parole de vie au milieu de toutes ces souffrances ? Une parole de désir que cette famille puisse enfin exister, vivre comme une vraie famille qu'elle n'a pas encore été.

L'Eglise veut tout diriger

L'Eglise a toujours voulu diriger la sexualité, les habitudes alimentaires et la façon de vivre des hommes, et ceci depuis le Moyen Age. Quand aura-t-on enfin compris qu'un homme ou une femme a le droit d'aimer telle ou telle pratique sexuelle sans pour autant « tomber dans le péché », que les prêtres devraient pouvoir faire l'amour et se marier comme tout un chacun, au même titre que les pasteurs ? L'Eglise aura alors fait un très grand pas, et peut-être reprendra-t-elle des « couleurs » !

Un tabou à lever

Le Vatican, en « absolutisant » la règle du célibat des prêtres, en a fait un « quasi-dogme » intouchable.

En s'arc-boutant sur ce sujet, la hiérarchie ecclésiale romaine donne parfois l'impression de préférer la « déchristianisation » de nos sociétés, avec la fermeture de nos églises rurales. Un prêtre pour douze à vingt communes, n'est-ce pas scandaleux, et inhumain pour lui ? Or, il va de soi que, si un choix libre était donné aux séminaristes, l'ordination selon la voie du célibat ou du mariage ne diminuerait pas le nombre de prêtres célibataires, mais renforcerait leur choix, qui serait alors plus assuré qu'actuellement. Un autre tabou devrait aussi être soulevé, c'est celui d'ordonner des femmes, mariées ou célibataires, alors que, dans nos sociétés, celles-ci accèdent de plus en plus à des postes de responsabilité comme chez nos frères protestants et anglicans. Le Vatican demeure là aussi sur ses positions négatives.

Oui, je crois bien que j'ai un curé dans ma vie, bien que ce ne soit jamais une certitude apparemment, avec ce genre d'extra-terrestres. Je ne suis pas trop démunie car j'ai repris une psychanalyse. Je viens de relire le fameux livre de Drewermann « Fonctionnaires de Dieu » et je regrette qu'on n'en parle plus. Suis également abonnée à Golias. Bref, je vous reçois cinq sur cinq, et me réjouis de faire votre connaissance à Paris. Je trouve fascinant de suivre l'évolution de cette grande secte catholique romaine (Je pense que toutes les églises sont des sectes plus ou moins bonnes ou toxiques. Je suis surtout un peu saisie que le Saint-Esprit (ou qui vous voulez) m'ait remise dans ce genre d'épreuve.

Marie

384 prêtres démis pour abus sexuels

L'information a été publiée vendredi 17 janvier au soir par l'agence de presse Associated Press et les chiffres ont été confirmés dès le lendemain par le Saint Siège qui a tout de même précisé que les informations étaient déjà disponibles dans le volume Activités du Saint-Siège 2012.

Durant les années 2011 et 2012, Benoît XVI a donc réduit à l'état laïc près de 400 prêtres pour abus sexuels, à leur propre demande ou par la volonté du Saint-Siège. C'est plus qu'en 2008-2009 où 171 prêtres avaient été renvoyés. Comme le rappelle Radio Vatican, cette augmentation est liée à un durcissement de la législation canonique pour lutter plus efficacement contre le fléau de la pédophilie. Ces chiffres ont été médiatisés juste après l'audition d'une délégation du Saint-Siège par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies le 16 janvier. Interrogée sur ses actions pour lutter contre les abus sexuels, la délégation a rappelé que le Vatican n'était pas responsable légalement des actes commis dans les différents diocèses, et qu'il soutenait donc « le droit et le devoir de chaque pays à juger les crimes commis contre les mineurs ». En revanche, les poursuites internes à l'Eglise catholique sont du ressort de la Congrégation pour la Doctrine de la foi.

Laurence Desjoux (La Vie)



LE DESSIN DE PIEM

LA BANQUE DU VATICAN SE CONVERTIT...

